



Gemeng Sëll

De Sëller Schoulbuet

Année scolaire 2024-2025



Sommaire

	1.) Préambule	p.4
	2.) Organisation scolaire	p.5
I.	Les cycles	
a)	Cycle 1	
	L'éducation précoce C1.0	
	L'éducation préscolaire C1.1 + C1.2	
	L'aperçu de l'horaire (C1.0 / C1.1+C1.2)	
	Les photos de classe	
b)	Cycle 2- Cycle 4	
	L'enseignement primaire C2-4	
	L'aperçu de l'horaire C2-4	
	Les photos de classe	
II.	Transport scolaire C1-4	
III.	L'éducation physique et la natation	
IV.	Les vacances scolaires	
V.	Informations générales	
a)	La coordination entre parents et le personnel de l'école	
b)	L'appui	
c)	Les enfants et jeunes à besoins spécifiques	
d)	Les demandes d'une absence / dispense	
e)	La sécurité	
f)	Les téléphones portables	
g)	Les dispenses en cas d'intempérie ou de canicule	
h)	L'inscription dans une autre école	
i)	L'annuaire	
VI.	Le comité d'école	
VII.	La commission scolaire	
VIII.	Les représentants des parents	
IX.	Le service d'éducation et d'accueil & l'encadrement périscolaire / Plan d'encadrement périscolaire (PEP)	
X.	Le service de l'enseignement et du service d'éducation et d'accueil de l'administration communale	
	3.) Bibliothèque de l'école	p.30
	4.) Maison relais « Toeresgäertchen » et chèque service accueil (CSA)	p.32
	5.) Domaine de l'enfance et de la Jeunesse	p.36
i.	Crèche « A Butzen »	
ii.	Sportkrees Attert	
	6.) « Musekschoul »	p.42
	7.) Ligue Médico-Sociale	p.44
	8.) Bicherbus	p.45
	9.) Annonces	p.46
	10.) Impressum	p.53

1.) Préambule

Chers élèves, chers parents, chers enseignants,

Alors que nous venons à peine de clôturer l'année avec une belle fête scolaire, la nouvelle année scolaire s'annonce déjà.

L'étude sur la croissance du nombre d'élèves sur les 10 prochaines années a révélé qu'une seule classe supplémentaire serait à prévoir. L'agrandissement de l'école n'est donc pas urgent. Il faudra néanmoins réfléchir à des capacités supplémentaires quant aux infrastructures annexes comme la bibliothèque, des salles de réunions, vestiaires pour éducateurs etc. Nous continuerons donc nos investigations.

A partir de septembre nous proposerons également un changement au niveau de la cantine scolaire. Les plats ne seront plus livrés préchauffés, mais on passera sur une livraison froide, réchauffée sur place, méthode qui a l'avantage de mieux préserver les goûts et la qualité des aliments.

Comme tous les ans, la commune mettra à nouveau gratuitement à disposition les manuels scolaires et en prendra donc les frais intégralement à sa charge.

Pour ce qui est du personnel, les équipes rodées de l'école fondamentale et de la maison relais restent majoritairement en place et accompliront comme d'habitude leurs tâches avec excellence.

Nous souhaitons beaucoup de plaisir aux enfants et que leur parcours scolaire à Saeul soit couronné de succès.

Le conseil communal reste bien sûr à votre disposition pour toute aide ou conseil quelconque.

Meilleures salutations,

*Gérard Zoller
Bourgmestre*

Léif Kanner, léif Elteren, léift Léierpersonal,

knapps hu mer d'Schoulfest hannert eis, a schonn si mer am plange fir dat neit Schouljoer.

D'Etude iwwert d'Unzuel vun eise Kanner iwwert die nächst 10 Joer huet erginn, dass mer nëmmen eng Klass bäikréien. Den Ausbau vun der Schoul ass also nit dringend. Trotzdeem muss mer eis iwwerleeën, fir verschidden Funktiounsäll, wie d'Bibliothék, Konferenzraum, Vestiaire fir d'Educateuren, etc., an den nächste Joeren bäizebauen.

Ab September wëllen mer am Restaurant vun der Maison relais eng aner Funktiounsweis ubidden. D'lesse soll nit mei gewiermt geliwwert ginn, mee als „livraison froide“, wou d'lessen dann „sur place“ gewiermt gëtt. Dat wäert de Goût an d'Qualitéit vun de Liewensmëttel verbessern.

Och dëst Joer wäert d'Gemeng erëm d'Käschte vun de Schoulbicher iwwerhuelen, sou dass jiddweree gratis Schoulbicher kritt.

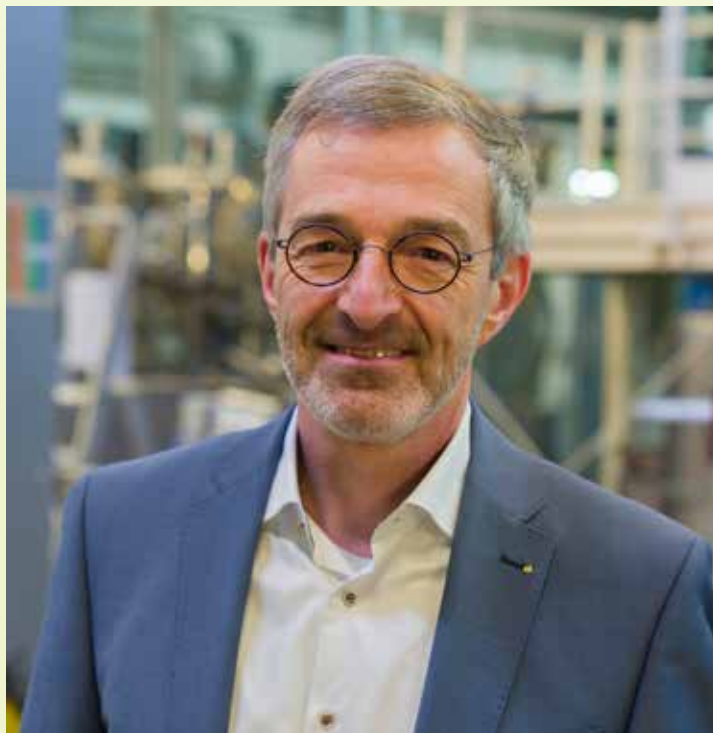
Bei dem Léierpersonal bleift et am grouse Ganze bei deene bekannten Equipe fir d'Schoul a fir d'Maison relais.

Mir wënschen de Kanner vill Spaass, an dass se hiere Primärschoulparcours erfollegräich zu Sëll aafschléissen kënnen.

De Gemengerot steet natierlech fir all Rot an Dot zu ärer Verfügung.

Mat beschte Gréiss,

*Gérard Zoller
Buergermeeschter*



2.) L'organisation scolaire

I. Les Cycles

a) Cycle 1

L'éducation Précoce C1.0¹

L'éducation précoce occupe une position tout à fait particulière au sein du système éducatif luxembourgeois. Première étape du parcours scolaire de l'enfant, elle se situe à l'interface entre la famille et/ou le secteur de l'éducation non formelle d'une part et la formation scolaire obligatoire d'autre part.

Les missions principales de l'éducation précoce tiennent compte de ces spécificités et ceci tant au niveau organisationnel que conceptuel.

- L'éducation précoce s'adresse à tous les enfants de trois ans

L'éducation précoce est une offre facultative, gratuite et organisée par les communes. En effet, les parents peuvent poursuivre l'éducation de leur enfant jusqu'à son entrée au préscolaire. Etant donné que l'éducation précoce fait partie de l'école publique, les élèves peuvent la fréquenter gratuitement.

L'éducation précoce s'adresse en principe à tous les enfants résidant au Luxembourg, âgés de 3 ans révolus **avant le 1er septembre de l'année en cours (donc naissance le 31 août 2021 au plus tard)** et qui ne sont donc pas encore soumis à l'obligation scolaire. Le conseil communal de la commune de Saeul a décidé d'accepter des admissions au début du 2ème trimestre. Donc une seconde inscription au mois de janvier, pour les enfants atteignant l'âge de 3 ans avant le début du 2ème trimestre, est possible.

L'éducation précoce se caractérise par une approche inclusive au sens large : elle accueille chaque enfant, indépendamment de son milieu social, culturel, religieux économiques ou de ses particularités mentales, sensorielles ou motrices.

- Les formulaires d'inscription

L'administration communale envoie au début de l'année calendaire un formulaire d'inscription à chaque ménage dont l'enfant est susceptible d'être inscrit à l'éducation précoce lors de la **première** ou de la **deuxième inscription**, et ce pour l'année scolaire suivante. Les parents concernés doivent le compléter et le renvoyer

pour début mars au plus tard. Les enfants de l'éducation précoce peuvent également prendre le bus, les parents concernés reçoivent également un **formulaire d'inscription au transport scolaire**. Les familles qui s'installent dans la commune en cours d'année scolaire reçoivent, lors de leur déclaration d'arrivée, un formulaire d'inscription à l'éducation précoce et au transport scolaire si elles ont des enfants de cet âge. Les formulaires doivent être renvoyés à la commune dans les 15 jours.

- L'éducation précoce place l'enfant au centre des apprentissages

- s'intéresser à ce qui l'intéresse et lui fait plaisir
- prendre en compte ce qu'il n'aime pas
- prendre en compte ses besoins
- repérer ses forces et ses faiblesses
- connaître les grandes étapes du développement de l'enfant au niveau :
 - psychomoteur
 - affectif
 - social
 - langagier
 - cognitif

L'éducation associe une approche globale focussée sur le développement de l'enfant et une approche par compétence à caractère plus scolaire.

- L'éducation précoce prépare au multilinguisme de la société luxembourgeoise

- valoriser les langues premières
- préparer les enfants au multilinguisme de l'école et de la société
- familiariser les enfants avec la langue, la culture et la société luxembourgeoise

- L'éducation précoce interagit avec le monde extérieur

- les parents deviennent les partenaires en éducation
- les parents collaborent avec le personnel de l'éducation précoce
- le personnel de l'éducation précoce s'échange entre eux et avec les autres membres du cycle 1

1 <https://men.public.lu/dam-assets/catalogue-publications/enseignement-fondamental/informations-generales/plan-cadre.pdf>



- ▶ L'année scolaire commence le lundi, 16 septembre 2024.
- ▶ Les parents sont invités à se présenter le premier jour devant le bâtiment du C1 entre 7h50 et 9h00 heures.
- ▶ Pour l'année scolaire 2024/2025, il y aura deux classes mixtes de l'éducation précoce suite à des nombreuses inscriptions. Une classe mixte se compose des enfants de la première inscription et de la deuxième inscription qui sont regroupés dans une même classe.

L'organisation de l'éducation précoce C 1.0

L'accueil	Le personnel de l'enseignement précoce accueille les enfants entre 8h00 et 9h00 .
La surveillance	La surveillance du matin est assurée de 07:50-08:00 et de 11:55-12:05
	La surveillance de l'après-midi est assurée de 13:50-14:00 et de 16:00-16:10
La fin des cours	L'école se termine le matin à 11:55 et l'après-midi à 16:00 . Les mardis et jeudis après-midi sont libres.
Les inscriptions	Les inscriptions se font par demi-journée . Les parents peuvent choisir, selon leurs souhaits ou leurs besoins, entre au minimum quatre plages, à savoir quatre demi-journées , et au maximum huit plages, à savoir huit demi-journées , ce qui correspond au plein temps. Il est donc possible que les enfants viennent 4, 5, 6, 7 ou 8 demi-journées.
Transport scolaire	Depuis janvier 2022, les enfants inscrits à l'éducation précoce peuvent également profiter du transport scolaire, mais sous condition que les parents remplissent un formulaire d'inscription au préalable.
Maison Relais « Toeresgäertchen » à Saeul	En vue de répondre au mieux aux besoins des parents, l'Administration communale de Saeul a décidé que les enfants du précoce peuvent également fréquenter la maison relais « Toeresgäertchen » à Saeul.

Intervenantes Précoce A :	<i>Titulaire</i>	Mme Chiara Langers
	<i>Autres intervenantes (Educatrices)</i>	Mme Marielle Heftrich
		Mme Nadine Bourkel
<i>Autre intervenante</i>	Mme Tanja Schmitz	

Intervenantes Précoce B :	<i>Titulaire</i>	Mme Patricia Ewen
	<i>Autre intervenante (Educatrice)</i>	Mme Mady Weber
	<i>Autre intervenante</i>	Mme Tanja Schmitz

Nombre d'élèves	<i>Précoce A</i>	14
	<i>Précoce B</i>	13
	<i>Première inscription</i>	20
	<i>Deuxième inscription</i>	7

Le siège de l'école	Saeul
----------------------------	-------

La coordinatrice du Cycle 1	Mme Chiara Langers	Tél. : 26 61 79 13 @: chiara.langers@education.lu
------------------------------------	--------------------	--

En OCTOBRE, une réunion sera organisée pour donner aux parents les informations nécessaires quant au déroulement de l'année scolaire

L'éducation préscolaire C1.1 + C1.2¹

L'apprentissage de l'enfant au cycle 1 est considéré avant tout comme une expérience sociale impliquant des interactions riches de sens. Des situations diversifiées permettent à l'enfant d'interagir avec ses pairs et les personnes de son entourage ainsi que de manipuler une multitude de matériels et d'objets. Les compétences à acquérir s'inscrivent dans les domaines de développement et d'apprentissage suivants :

- le raisonnement logique et mathématique ;
- le langage, la langue luxembourgeoise, l'éveil aux langues et l'initiation à la langue française ;
- la découverte du monde par tous les sens ;
- la psychomotricité, l'expression corporelle et la santé ;
- l'expression créatrice, l'éveil à l'esthétique et à la culture ;
- la vie en commun et les valeurs.



L'organisation de l'enseignement préscolaire (C1.1 + C1.2)

L'année scolaire commence le lundi, 16 septembre 2024. Le jour de rentrée scolaire, est un jour d'école normal et complet.

Les parents sont invités à se présenter le premier jour devant le bâtiment du C1 entre 7h50 et 8h00.

Les enfants habitant la commune de Saeul âgés de 4 et 5 ans accomplis avant le 1er septembre 2024 fréquentent le cycle 1 de l'école de Saeul.

L'enseignement préscolaire (C1.1 & C1.2) de l'école fondamentale de Saeul se compose des deux classes mixtes C1a et C1b pour l'année scolaire 2024/2025.

En effet, les classes C1a et C1b rassemblent chacune des enfants du C1.1 et du C1.2 afin de garantir un meilleur processus d'apprentissage.

En septembre, une réunion sera organisée pour donner aux parents les informations nécessaires quant au déroulement de l'année scolaire.

Les parents sont priés de planifier leurs vacances et leurs loisirs familiaux en fonction des vacances scolaires afin de ne pas perturber l'enseignement obligatoire. Une dispense de cours ne peut être accordée qu'en cas de force majeure.

Les dispenses sont accordées :

- par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée
- par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée mais ne dépassant pas les cinq jours consécutifs.

Aucune dispense des cours en vue d'une prolongation des vacances scolaires ne peut être accordée pour les cycles C1.1 et C1.2.

C1a	Intervenantes	<i>Titulaire</i>	Mme Mireille Faber (50%)
		<i>Autre intervenante</i>	Mme Tanja Schmitz (50%)
	Nombre d'élèves		15
C1b	Intervenantes	<i>Titulaire</i>	Mme Julie Manternach (100%)
			Mme Tanja Schmitz
	Nombre d'élèves		16
La coordinatrice du Cycle 1			
		Mme Chiara Langers	Tél. : 26 61 79 13 @ : chiara.langers@education.lu
Le siège de l'école			Saeul

¹ <https://men.public.lu/fr/systeme-educatif/fondamental/apprentissages-evaluation/apprentissages.html>

L'aperçu de l'horaire

Les cours commencent à 8:00.

- Les élèves de l'éducation précoce ont la possibilité d'arriver jusqu'à 09:00.
- Les élèves du C1.1 et C1.2 doivent être présents à 08h00.

L'équipe du cycle 1 prie les parents du C1.1 et C1.2 de bien vouloir comprendre que toute arrivée tardive risque d'avoir un impact sur le déroulement de l'entière matinée scolaire. Merci donc d'éviter toute arrivée après 08:00.

Cycle 1.0		
Jours	Matin (arrivée jusqu'à 09:00)	Après-midi
Lundi / Mercredi/ Vendredi	08:00-11:55	14:00-16:00
Mardi / Jeudi	08:00-11:55	/
Cycle 1.1 & Cycle 1.2		
Jours	Matin	Après-midi
Lundi / Mercredi/ Vendredi	08:00-11:55	14:00-16:00
Mardi / Jeudi	08:00-11:55	/

Pour tout le cycle 1, une surveillance est assurée de 07:50 – 08:00 et de 13:50 – 14:00 avant le début des cours.

Une surveillance est également assurée de 11:55 – 12:05 et de 16:00 – 16:10 après les cours.

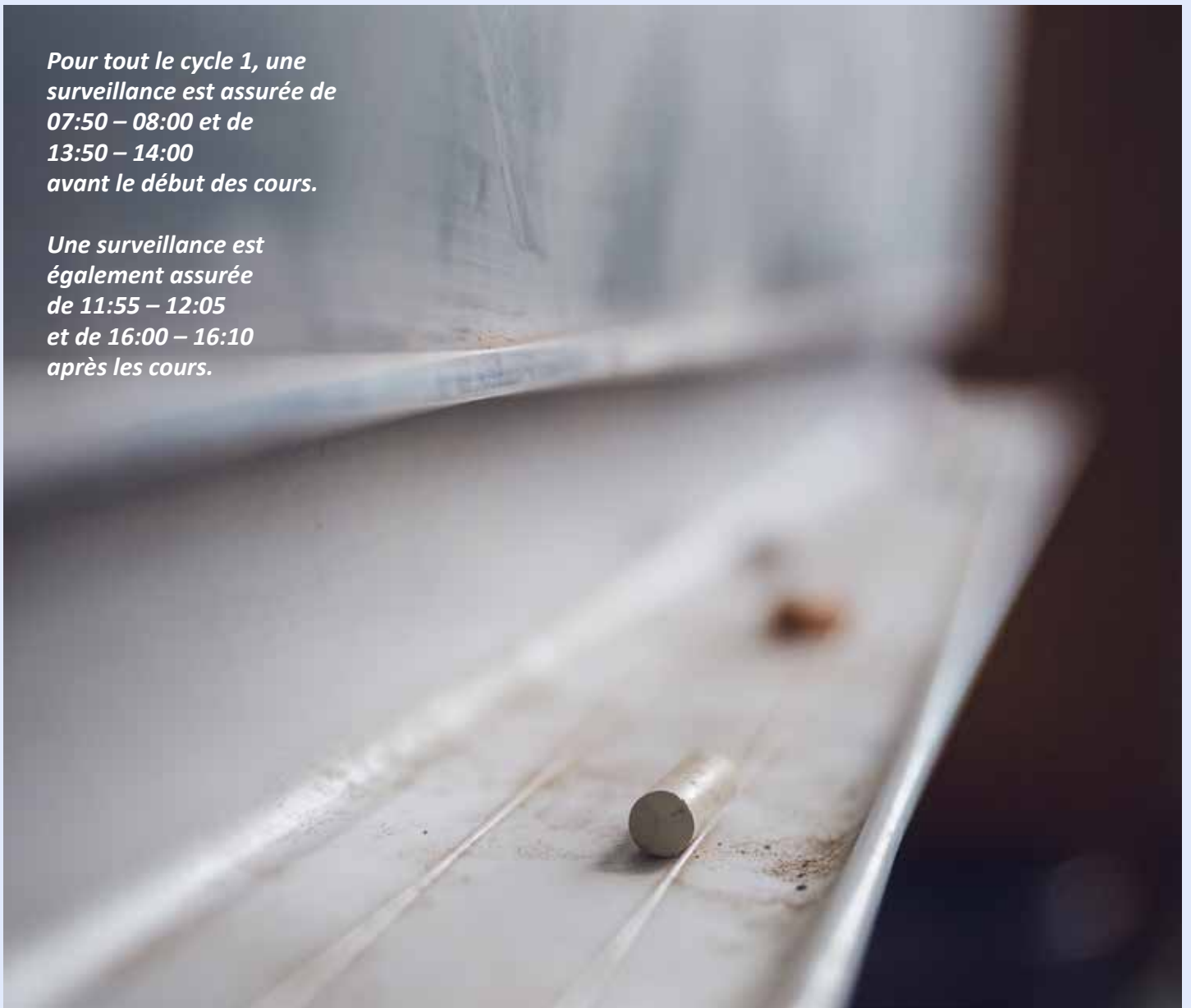




Photo de classe précoce - C1.0



Photo de classe C1a



Photo de classe C1b

b) Cycle 2 - Cycle 4

L'enseignement primaire C2 - C4

À la fin de chaque cycle, les élèves doivent atteindre les objectifs d'apprentissage définis, appelés socles de compétence. Les compétences à acquérir s'inscrivent dans les domaines de développement et d'apprentissage suivants¹ :

- l'alphabétisation, les langues allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que l'ouverture aux langues;
- les mathématiques ;
- l'éveil aux sciences et les sciences humaines et naturelles ;
- l'expression corporelle, la psychomotricité, les sports et la santé ;
- l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, les arts et la musique ;

¹ <https://men.public.lu/fr/systeme-educatif/fondamental/apprentissages-evaluation/apprentissages.html>

Aucune dispense des cours en vue d'une prolongation des vacances scolaires ne peut être accordée pour les cycles 2-4.

L'organisation de l'enseignement primaire (Cycles 2-4)

Le lundi, 16 septembre 2024, jour de la rentrée scolaire, est un jour d'école normal et complet.

Toutes les informations spécifiques quant à la rentrée et le déroulement de la première journée seront communiquées juste avant le 16 septembre 2024.

Pendant les premières semaines après la rentrée, des réunions pour chaque cycle sont organisées afin de permettre aux parents de faire connaissance des titulaires de classe et de leur donner les informations nécessaires quant au déroulement de l'année scolaire.

Les cycles 2-4 à l'école fondamentales de Saeul se composent des classes mixtes :

- les élèves des deux années d'un cycle sont regroupés dans une même classe
- quelques branches sont dédoublées, c'est-à-dire que les élèves sont divisés en petits groupes afin de mieux répondre aux besoins d'apprentissage

Pour l'année scolaire 2024-2025 les cycles 2-4 se composent comme suit :

- 1 classe mixte au cycle 2
- 2 classes mixtes au cycle 3
- 1 classe mixte au cycle 4

Les livres scolaires des cycles 2-4 sont fournis gratuitement par l'administration communale.

Une grande partie du matériel scolaire (classeurs, cahiers, etc.) est commandée par l'équipe pédagogique de l'école. Le montant à rembourser par les parents sera communiqué après la rentrée scolaire.

Les parents sont priés de planifier leurs vacances et leurs loisirs familiaux en fonction des vacances scolaires afin de ne pas perturber l'enseignement obligatoire. Une dispense de cours ne peut être accordée qu'en cas de force majeure.

Les dispenses sont accordées par l'intermédiaire d'un formulaire :

- par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée
- par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée mais ne dépassant pas les cinq jours consécutifs.





L'enseignement primaire C2-4

Le cycle 2 - C2.1 & C2.2

Le cycle 2 (C2.1 & C2.2) de l'école fondamentale de Saeul se compose d'une classe mixte.

Intervenantes

<i>Titulaire</i>	Mme Jeanny Crochet
<i>Autre intervenant</i>	M. David Sousa Varela
<i>Autre intervenante</i>	Mme Céline Vieira dos Santos
Nombre d'élèves	21
Coordonatrice	
Mme Jeanny Crochet	Tél. : 26 61 79 23 @ : jeanny.crochet@education.lu

Le cycle 3 – C3.1 & C3.2

Le cycle 3 (C3.1 & C3.2) de l'école fondamentale de Saeul se compose de 2 classes mixtes (C3a et C3b).

Intervenantes

<i>Titulaire C3a</i>	Mme Renée Santer-Olinger
<i>Titulaire C3b</i>	Mme Eva Fol
<i>Autre intervenante</i>	Mme Nora Goergen
Nombre d'élèves	<i>C3a</i> 12 <i>C3b</i> 13
Coordonatrice	
Mme Renée Santer-Olinger	Tél. : 26 61 79 24 @ : renee.santer@education.lu

Le Cycle 4 - C4.1 & C4.2

Le cycle 4 (C4.1 & C4.2) de l'école fondamentale de Saeul se compose d'une classe mixte.

Intervenantes

<i>Titulaire</i>	M. Jeff Ittenbach
<i>Autre intervenante</i>	Mme Susy Arrensdorff
<i>Autre intervenante</i>	Mme Céline Vieira dos Santos
Nombre d'élèves	15
Coordinateur	
M. Jeff Ittenbach	Tél. : 26 61 79 25 @ : jeff.ittenbach@education.lu

Le siège de l'école Saeul



L'aperçu de l'horaire

Cycles 2-4	
Horaire Matin	
Cours / Récréations	du lundi au vendredi
Cours	07:50 - 08:45
Cours	08:45 - 09:05
Cours	09:05 - 10:00
<i>Récréation</i>	<i>10:00 - 10:15</i>
Cours	10:15 - 11:10
Cours	11:10 - 12:00
Horaire Après-midi	
Cours / Récréations	les lundis, mercredis et vendredis
Cours	14:00- 14:55
<i>Récréation</i>	<i>14:55 - 15:05</i>
Cours	15:05- 16:00

Pour les cycles 2 - 4, une surveillance est assurée de 07:40 à 07:50 et de 13:50 à 14 :00 avant le début des cours.

Une surveillance est également assurée de 12:00 à 12 :10 et de 16:00 à 16:10 après les cours.



Photo de classe C2a



Photo de classe C2b



Photo de classe Cycle 3



Photo de classe Cycle 4



II. Le Transport scolaire du C1 et du C2-4

Les élèves du cycle 1 et les élèves des cycles 2-4 se partagent le même bus. La surveillance dans le bus scolaire sera assurée par Monsieur Laurent Gengler, ouvrier communal. Les enfants de l'éducation précoce peuvent également profiter du transport scolaire sous condition que les parents aient rempli le « Formulaire d'inscription au transport scolaire pour les enfants de l'éducation précoce ».

Arrêts	Matins	Après-midis
	(lundi-vendredi)	(lundi, mercredi, vendredi)
Aller		
<i>Ehner (Krier)</i>	07:30	13:40
<i>Calmus (Wäschbuer)</i>	07:32	13:42
<i>Kapweiler (Kapell)</i>	07:36	13:46
<i>Kapweiler (Lavandier)</i>	07:37	13:47
<i>Schwebach (am Duerf)</i>	07:39	13:49
<i>Saeul (école)</i>	07:45	13:55
Retour		
<i>Saeul (école)</i>	12:00	16:00
<i>Schwebach (am Duerf)</i>	12:06	16:06
<i>Kaweiler (Lavandier)</i>	12:08	16:08
<i>Kapweiler (Kapell)</i>	12:09	16:09
<i>Calmus (Wäschbuer)</i>	12:13	16:13
<i>Ehner (Krier)</i>	12:15	16:15



III. L'éducation physique et natation

L'éducation physique

Les cours d'éducation physique seront assurés dans la salle des sports sise 7, route d'Arlon à Saeul.

La natation

Des cours de natation seront organisés à la piscine de Redange sise 28, rue de la Piscine L-8502 Redange-sur-Attert. Les horaires de ces cours de natation vous seront communiqués par les titulaires de classe. Le Comité du Syndicat de la Piscine de Redange a engagé une personne pour assurer la surveillance des élèves durant les heures de natation scolaire, surtout des enfants qui sont empêchés, pour une raison ou une autre de nager. Le transport sera assuré par autobus.

L'éducation précoce C1.0 ne suit pas de cour de natation.

Les parents seront informés au début de l'année scolaire de l'équipement dont les enfants auront besoin pour l'éducation physique et la natation.



Le bassin de natation- Réidener Schwemm

L'éducation physique	
Cycles	Heures par semaine
Cycle 1- 3	2 heures / semaine
Cycle 4	1 heure par semaine
La natation	
Cycles	Planification
Cycles 1- 4	Toutes les deux semaines
Cycle 1 (uniquement C1.1 & C1.2)	Mardi matin semaine A / 08:30 - 9:30
Cycle 2- 4	Mercredi après-midi semaine B / 14:00 - 15:30

Calendrier de la natation 2024/2025

2024	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
septembre																A	A	A	A	A			B	B	B	B	B			A	/	
octobre	A	A	A	A			B	B	B	B	B			A	A	A	A	A			B	B	B	B	B							
novembre	F			A	A	A	A	A			B	B	B	B	B			A	A	A	A	A			B	B	B	B	B		/	
décembre		A	A	A	A					B	B	B	B			A	A	A	A	A					F	F						
2025	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
janvier	F					B	B	B	B	B			A	A	A	A	A			B	B	B	B	B			A	A	A	A	A	
février			B	B	B	B	B			A	A	A	A	A										B	B	B	B	B	/	/	/	
mars			A	A	A	A	A			B	B	B	B	B			A	A	A	A	A			B	B	B	B	B			A	
avril	A	A	A	A																F	F	B	B	B	B			A	A	A	/	
mai	F	A			B	B	B	B	F			A	A	A	A	A			B	B	B	B	B						F			
juin		A	A	A	A	A		F	F	B	B	B	B			A	A	A	A	A			F	B	B	B	B			A	/	
juillet	A	A	A	A			B	B	B	B	B			A	A																	

congés et vacances scolaires

dimanches

IV. Les vacances scolaires 2024/2025

L'année scolaire 2024/2025 commence le lundi 16 septembre 2024 et finit le mardi 15 juillet 2025.

Le congé de la Toussaint
commence le samedi 26 octobre 2024 et finit le dimanche 3 novembre 2024
Le jour de la Saint-Nicolas
le vendredi 6 décembre 2024
Les vacances de Noël
commencent le samedi 21 décembre 2024 et finissent le dimanche 5 janvier 2025
Le congé de Carnaval
commence le samedi 15 février 2025 et finit le dimanche 23 février 2025
Les vacances de Pâques
commencent le samedi 5 avril 2025 et finissent le dimanche 20 avril 2025
Le jour férié légal le lundi de Pâques
lundi 21 avril 2025
Le jour férié légal du Premier mai
jeudi le 1er mai 2025
Le jour férié légal de la Journée de l'Europe
vendredi 9 mai 2025
Le congé de la Pentecôte
commence le samedi 24 mai 2025 et finit le dimanche 1er juin 2025
Le jour férié légal le lundi de Pentecôte
lundi 9 juin 2025
Le jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc
lundi le 23 juin 2025
Les vacances d'été
commencent le mercredi 16 juillet 2025 et finissent le dimanche 14 septembre 2025

- Le lundi 16 septembre 2024, le jour de la reprise des classes, les enfants de tous les cycles doivent suivre les cours toute la journée
- Les classes chôment le jour de la Saint-Nicolas.
- La veille des vacances de Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours du vendredi après-midi.
- Le lendemain de la 1^{ière} communion, les classes du 3^e cycle fonctionnent normalement. Toutefois, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites individuelles concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.
- Les classes ne chôment plus le jour du pèlerinage à Notre Dame de Luxembourg. Toutefois, les enseignants sont invités à accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves, sans que pour autant les élèves soient libérés collectivement des cours.



V. Informations générales

a.) la coordination entre les parents et le personnel de l'école

Une séance d'information des parents sera organisée après la rentrée des classes. Lors de cette réunion, les enseignants vous donneront toutes les informations utiles et nécessaires sur la vie scolaire. Le mode et la périodicité des consultations entre parents et enseignants vous seront communiqués par les titulaires de cours.

Le personnel de l'école communique avec les parents des élèves par :

- ✓ **le journal de classe**
Veuillez consulter régulièrement le journal de classe de votre enfant.
- ✓ **le courrier électronique**
- ✓ **le téléphone**
Vous trouverez les numéros de téléphone des différents cycles sous la rubrique « 3 X. i. L'annuaire »
- ✓ **l'application « Dimmi »¹**
Pour plus d'informations, veuillez consulter les explications ci-dessous.

Chers parents / tutrices / tuteurs,

L'application **Dimmi** permet aux titulaires de classe d'envoyer des messages et des informations utiles concernant l'organisation scolaire et la vie en classe aux parents d'une classe. (Aucun numéro de téléphone n'est nécessaire, votre adresse de courriel n'est pas affichée à d'autres personnes, pas de publicité.)

Étape 1 : Télécharger l'application

Recherchez l'application Dimmi dans l'**App Store** ou le **Google Play Store**. (Les liens de téléchargement se trouvent aussi sur www.dimmi.lu)
Installez l'application sur votre smartphone ou tablette.

Étape 2 : Créer un compte

Démarrez l'application Dimmi et cliquez sur **S'inscrire**.

Enregistrez-vous avec votre nom/prénom, une adresse de courriel valide et un mot de passe de votre choix (minimum 5 caractères, avec des chiffres, lettres majuscules et minuscules).

Confirmez votre adresse en cliquant sur le lien qui vous est envoyé sur l'adresse de **courriel** indiquée.

Étape 3 : Se connecter

Connectez-vous maintenant avec l'adresse e-mail et votre mot de passe dans l'application Dimmi sur votre téléphone mobile ou tablette.

Étape 4 : S'authentifier comme parents/tuteurs/tutrices

Sous **Authentifier**, cliquez sur "Scanner maintenant" en pointant la caméra de votre appareil vers le code QR que vous avez reçu par l'enseignant(e) de la classe de votre enfant.

Étape 5 : Vous êtes prêt!

Dès l'enregistrement vous pouvez réceptionner les messages et informations envoyés par l'enseignant(e) de votre classe.

Tutoriel vidéo
<https://youtu.be/kCoQYHtPmg>
(Sous-titres disponibles en FR/DE/PT/EN)

Aide & Support
Tel.: (+352) 26 51 61
support@dimmi.lu
Terms : dimmi.lu/legal

Au début de l'année scolaire, les parents reçoivent du titulaire de classe un code QR pour l'utilisation de l'application et des instructions.

b.) L'appui

Au cycle 1, l'appui est inclus dans l'horaire des élèves. Aux cycles 2-4, l'appui est proposé soit sous forme d'appui individuel, soit sous forme d'appui pédagogique transformé en heures de cours directes.

Le soutien est assuré soit par l'enseignant de la classe, soit par un enseignant d'une autre classe.

c.) Les enfants et jeunes à besoins spécifiques

À l'école fondamentale², votre enfant peut profiter de différentes mesures d'aide s'il a des besoins spécifiques et présente p.ex. des difficultés à suivre le rythme normal des cours. Cette aide est adaptée à ses besoins individuels et à ses difficultés d'apprentissage. Elle lui permet de participer, dans la mesure du possible, à l'enseignement régulier avec ses camarades de classe.

Quelles mesures existe-t-il pour aider votre enfant ?

Différentes aides peuvent être proposées pour répondre aux besoins spécifiques de l'élève :

A l'école

- L'instituteur (titulaire de classe) peut adapter l'enseignement en classe, en collaboration avec l'équipe pédagogique de l'école.
- L'élève peut suivre temporairement les cours pour certaines matières dans une autre classe que sa classe d'attache.
- Chaque cycle d'apprentissage, normalement réparti sur deux ans, peut être étalé sur trois ans.
- Des aménagements raisonnables peuvent être mises en place. Ils visent à adapter les modalités d'apprentissage et d'évaluation aux besoins de l'élève. Ils lui permettent ainsi d'assimiler plus facilement les matières enseignées et de mieux réussir les épreuves d'évaluation.
- Un professionnel spécialisé peut offrir une assistance en classe ou une intervention spécialisée ambulatoire, organisée à l'école, pendant les horaires scolaires. Il agit en collaboration avec le titulaire de classe et avec toute l'équipe pédagogique.

Au niveau national

- l'atelier d'apprentissage spécifique
- la scolarisation spécialisée dans une classe d'un Centre de compétences
- la scolarisation dans une institution scolaire à l'étranger.

¹ https://www.dimmi.lu/resources/pdf/_tutorials/dimmi_fr.pdf?ac=1599830417

² <https://men.public.lu/fr/systeme-educatif/elevs-besoins-specifiques/enseignement-fondamental.html>

À qui pouvez-vous vous adresser ?

- le titulaire de classe de votre enfant ;
- l'instituteur spécialisé dans la prise en charge des élèves à besoins spécifiques (I-EBS) de votre école avec l'aide de votre titulaire de classe ;
- l'équipe de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB) : adressez-vous à la direction de l'enseignement fondamental ;
- la commission d'inclusion (CI) : adressez-vous à la direction de l'enseignement fondamental.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Internet du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

d.) Absences et dispenses³

Absences

- Lorsqu'un enfant manque un cours ou une activité, les parents informent sans délai et dès le premier jour de l'absence, par tout moyen, le titulaire de classe de l'absence et communique le motif de l'absence. Une notification écrite des parents, sous forme papier ou électronique, est à communiquer au titulaire de classe dans les trois jours suivant l'absence.
- Les seuls motifs légitimes sont la maladie de l'enfant, le décès d'un proche et le cas de force majeure.
- Le titulaire de classe peut exiger des parents la communication d'une pièce justifiant un des motifs visés ci-dessus.
- Si l'absence dépasse trois jours d'enseignement consécutifs, la remise d'une pièce justifiant un des motifs visés ci-dessus est à remettre au plus tard le quatrième jour de l'absence par les parents au titulaire de classe.
- Lorsque le titulaire de classe n'a pas été informé par les parents de l'absence de l'enfant, il leur demande de lui faire connaître sans délai les motifs de cette absence.

Dispenses

- Des dispenses de suivre les cours ou activités peuvent être accordées, sur demande, pour cause d'événement important de famille, d'activité culturelle, d'activité sportive, d'activité de bienfaisance ou d'activité civique. La demande écrite et motivée doit être présentée par les parents au plus tard trois jours ouvrés avant le début de l'absence sollicitée.
- Les dispenses sont accordées :
 - ✓ par le titulaire de classe pour une durée ne dépassant pas une journée ;
 - ✓ par le président du comité d'école pour une durée ne dépassant pas cinq jours consécutifs ou lorsque l'ensemble des dispenses accordées ne dépasse pas quinze jours sur une même année scolaire ;
 - ✓ par le ministre pour une durée dépassant cinq jours consécutifs ou lorsque l'ensemble des dispenses accordées dépasse quinze jours sur une même année scolaire.
- L'autorité dispensatrice peut exiger des pièces justificatives avant la prise de décision.

Aucune dispense des cours en vue d'une prolongation des vacances scolaires ne peut être accordée.

³ Articles 10 et suivants de la loi du 20 juillet 2023 relative à l'obligation scolaire (https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2023/07/20/a460/jo#section_2)

e.) La sécurité

- Pendant les heures de cours, toutes les portes de l'école restent fermées.
- Les parents des élèves du précoce doivent sonner afin que quelqu'un puisse leur ouvrir la porte.
- Seules les personnes qui ont annoncé leur visite à l'avance sont autorisées à entrer dans l'école.
- Dans le bus scolaire, la surveillance est assurée par Monsieur Laurent Gengler.

f.) Les téléphones portables et smartwatches

Les téléphones portables et smartwatches des élèves doivent être éteints pendant les heures de cours, les récréations et à l'intérieur du bâtiment scolaire.



g.) Les dispenses en cas d'intempérie / de canicule

L'école reste ouverte pour les enfants dont les parents n'ont pas la possibilité de rester à la maison.



L'école de Saeul dispose d'un plan d'intempérie qui stipule que les enseignants qui habitent le plus près de l'école accueillent les enfants qui ne peuvent pas être pris en charge par les parents.

Dans ces cas, les cours sont annulés puisqu'un grand nombre d'élèves n'est pas présent.

h.) L'inscription dans une autre école

⁴Les parents peuvent demander l'admission de leur enfant dans une école dans une autre commune. Dans ce cas, ils adressent une demande écrite dûment motivée au collège des bourgmestres et échevins de la commune où ils entendent inscrire leur enfant.

Celui-ci donne suite à la demande si l'organisation scolaire de la commune d'accueil le permet et après vérification des motifs par les services compétents.

Sont considérés comme motifs valables:

1. la garde de l'enfant par un membre de la famille jusque et y compris le 3e degré;
2. la garde de l'enfant par une tierce personne exerçant une activité d'assistance parentale agréée par l'État;
3. la garde de l'enfant par un organisme œuvrant dans le domaine socio-éducatif agréé par l'État;
4. la situation du lieu de travail d'un des parents.

Dans le cas où la commune d'accueil accepte la demande, la commune d'origine prend en charge les frais de scolarité de l'enfant dans la commune d'accueil.

Lorsqu'un élève change d'école, le titulaire de classe transmet son bilan à la nouvelle école via les administrations communales concernées.

D'après la nouvelle loi sur l'obligation scolaire, les parents des **enfants qui fréquentent un établissement scolaire établi à l'étranger** doivent communiquer un certificat d'inscription au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour certifier ont scolarisés.

Pour ce faire, les parents sont priés de :

- demander un certificat d'inscription auprès de l'établissement scolaire établie à l'étranger ;
- remplir le formulaire en ligne (<http://www.edulink.lu/n72z>) dans les huit jours qui suivent l'inscription de votre enfant ;
- renvoyer le formulaire au ministère en y joignant le certificat d'inscription.

Votre enfant est scolarisé à l'étranger ?

Votre enfant mensuel est âgé entre 4 et 16 ans ou 17 ans jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, réside au Luxembourg et fréquente (ou fréquentera) une école à l'étranger ?

Après la nouvelle loi sur l'obligation scolaire, vous devez désormais communiquer un **certificat d'inscription** au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour certifier que votre enfant respecte l'obligation scolaire.

Pour ce faire, vous êtes priés de :

- demander un certificat d'inscription auprès de l'établissement scolaire établi à l'étranger ;
- remplir le formulaire en ligne ci-dessus dans les huit jours qui suivent l'inscription de votre enfant ;
- renvoyer le formulaire au ministère en y joignant le certificat d'inscription

<http://www.edulink.lu/n72z>

Pour toute question complémentaire, veuillez contacter le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse par courriel : obligationscolaire@mes.lu

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

i.) L'annuaire

Sëller Schoul	8, um Sand, L-7471 Saeul www.ecoles-saeul.lu (rubrique : Sëller Schoul)	
C 1.0 – l'éducation précoce	Tél. : 26 61 79 42	
C 1.1 & C1.2 – l'éducation préscolaire	Tél. : 26 61 79 13	
C2	Tél. : 26 61 79 23	
C3	Tél. : 26 61 79 24	
C4	Tél. : 26 61 79 25	
Maison Relais « Toeresgäertchen »	8, um Sand, L-7471 Saeul Tél. : 26 61 79 10 GSM : 691 866 930 Fax : 26 61 79 11 Courriel : mr.saeul@arcus.lu www.ecoles-saeul.lu (rubrique : Maison relais)	
Mme Simone Tobes	<i>Chargée de direction</i>	
Comité d'école		
M. Jeff Ittenbach	<i>Président</i>	jeff.ittenbach@education.lu
Mme Susy Arrensdorff	<i>Présidente faisant fonction</i>	susy.arrensdorff@education.lu
Direction de l'Enseignement fondamental	74, Grand-rue, L-8510 Redange-sur-Attert Tél. : 24 75 58 40 Courriel : secretariat.redange@men.lu	
M. Patrick Mergen	<i>Directeur</i>	
Commission scolaire		
M. Gérard Zoller	<i>Président</i>	Tél. : 621 206 102 bourgmestre@saeul.lu
Mme Nadine Deuerling	<i>Secrétaire</i>	Tél. : 23 63 22 21 nadine.deuerling@saeul.lu
	<i>Responsable du service enseignement</i>	
Membres		
M. Jeff Ittenbach	<i>Représentant de l'école</i>	
Mme Renée Olinger	<i>Représentante de l'école</i>	
Mme Tanja Calderoni	<i>Représentante des parents d'élèves</i>	
Mme Anne Clausse	<i>Représentante des parents d'élèves</i>	
Mme Jo Clausse	<i>Membre nommée par le conseil communal</i>	
M. Leo Lutgen	<i>Membre nommé par le conseil communal</i>	
M. Tom Staus	<i>Membre nommé par le conseil communal</i>	
Mme Simone Tobes	<i>Membre nommée par le conseil communal</i>	
Comité des parents		
Membres	Mme Tanja Calderoni	elteren.saeul@gmail.com
	Mme Anne Clausse	
	Mme Marie Konsbruck	
Surveillance du transport des élèves		
M. Laurent Gengler (<i>ouvrier communal</i>)	<i>Responsable</i>	Tél. : 691 135 790

VI. Le comité d'école¹

Le Comité d'école

Les missions du comité d'école sont les suivantes :

- ✓ élaborer une proposition d'organisation de l'école en tenant compte du PDS (Plan de Développement Scolaire) ;
- ✓ élaborer un PDS et participer à son évaluation ;
- ✓ élaborer une proposition sur la répartition du budget de fonctionnement alloué à l'école ;
- ✓ donner son avis sur toute question qui concerne le personnel de l'école ou sur lequel la commission scolaire le consulte ;
- ✓ déterminer les besoins en formation continue du personnel ;
- ✓ organiser la gestion du matériel didactique et informatique de l'école ;
- ✓ approuver l'utilisation du matériel didactique ;
- ✓ assurer le bon déroulement de l'initiation des stagiaires enseignants ainsi que des stagiaires du personnel éducatif et psycho-social effectuant leur stage ou une partie de leur stage dans son école.

Les membres du comité d'école :

Le comité d'école de la « Sëller Schoul » se compose de 3 membres qui font partie du personnel de l'école.

Les membres pour l'année scolaire 2024-2025

M. Jeff Ittenbach (président)
jeff.ittenbach@education.lu

Mme Susy Arrensdorff
susy.arrensdorff@education.lu

Mme Jeanny Crochet
jeanny.crochet@education.lu

²Le président du comité d'école

Le président du comité d'école a pour attributions :

- ✓ de présider, de préparer et de coordonner les travaux du comité d'école ;
- ✓ de veiller, ensemble avec le directeur de région, au bon fonctionnement de l'école et d'animer et de coordonner le travail des équipes pédagogiques ;
- ✓ d'assurer les relations avec les autorités communales et nationales ;
- ✓ d'assurer les relations avec les parents d'élèves ;
- ✓ d'assurer les relations avec l'organisme qui assure

l'encadrement socio-éducatif des élèves et avec l'équipe médico-socio-scolaire ;

- ✓ d'accueillir les remplaçants des enseignants et d'organiser l'insertion des nouveaux élèves ;
- ✓ de coordonner les plans horaires des différents enseignants ;
- ✓ de rassembler les données concernant les élèves fournies par les titulaires de classe ;
- ✓ d'informer le ministre de toute absence d'élève dont le motif n'est pas reconnu valable ;
- ✓ d'accorder les dispenses de fréquentation scolaire pour une durée dépassant une journée, dans la limite de l'article 12 de la loi relative à l'obligation scolaire ;
- ✓ de collaborer avec le SCRIPT (Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques) ;
- ✓ de coordonner les travaux d'élaboration et d'évaluation du PDS.

Voici un petit mot du président du comité d'école

*Léiw Elteren,
Léiw Kanner,*

Dat neit Schouljoer steet schonn nees virun der Dier, an et ass eis eng grouss Freed, lech an Är Kanner am Hierscht an der Sëller Schoul ze begrëssen.

Och dëst Joer si mir motivéiert, eng héichwärteng an ofwiesslungsräich Bildung ze bidden, déi op déi individuell Stärkten a Besoine vun all Kand ageet. Mir gleewe fest drun, datt all Schüler säin eenzegaartegt Potenzial huet, an eis Aufgab ass et, dëst Potenzial ze fërderen an ze entfalten. Mat engem engagéierten Team wäerte mir eis Bescht maachen, fir all Kand op sengem Wee ze ënnerstëtzen. Nieft dem pedagogeschen Aspekt leeë mir och vill Wäert op déi sozial Entwécklung an d'Wuelbefanne vun eise Schüler. Mat verschiddeenen Aktivitéiten an eisem neie PDS (Plan de Développement Scolaire) wäerte mir den Zesammenhalt an och Wuelbefanne vun de Kanner fërderen.

Am Schoulbuet fannt Dir all wichteg Informatiounen iwwert d'Sëller Schoul an d'Rentrée 2024/2025.

D'ganz Ekipp aus der Sëller Schoul wënscht all de Schüler an hiren Elteren nach eng schéin an erhuelsam Vakanz.

D'ganz Ekipp aus der Sëller Schoul wënscht all de Schüler an hiren Elteren eng schéin an erhuelsam Vakanz.

M. Jeff Ittenbach
Président du comité d'école
jeff.ittenbach@education.lu



Sëller Schoul

¹ Article 40 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.

² Article 42 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.

VII. La Commission scolaire

Actuellement, la commission scolaire de Saeul se compose des membres suivants :

Commission scolaire

Monsieur Gérard Zoller

Président

Monsieur Jeff Ittenbach

Membre, représentant du personnel de l'école

Madame Renée Santer

Membre, représentante du personnel de l'école

Madame Tanja Calderoni

Membre, représentante des parents d'élèves

Madame Anne Clause

Membre, représentante des parents d'élèves

Madame Jo Clause

Membre, nommée par le conseil communal

Monsieur Leo Lutgen

Membre, nommé par le conseil communal

Monsieur Tom Staus

Membre, nommé par le conseil communal

Madame Simone Tobes

*Membre, nommée par le conseil communal
(chargée de direction de la Maison relais
« Toeresgäertchen »)*

Madame Nadine Deuerling

Secrétaire

¹Conformément à la loi, la commission scolaire se compose :

- d'un président
- d'un secrétaire
- d'au moins 2 représentants du personnel d'école
- d'au moins 2 représentants des parents d'élèves
- d'au moins 4 membres à nommer par le conseil communal
- d'un secrétaire

Les missions de la commission scolaire :

- coordonner les propositions concernant l'organisation des écoles et les PDS (Plan de Développement Scolaire) et de faire un avis pour le conseil communal ;
- faire le suivi de la mise en œuvre de l'organisation scolaire et des PDS ;
- promouvoir les mesures d'encadrement périscolaire en favorisant l'information, les échanges et la concertation entre les parents, le personnel intervenant dans les écoles et les services et organismes assurant la prise en charge des élèves en dehors de l'horaire scolaire normal ;
- émettre un avis sur les rapports établis par le SCRIPT (Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques) et de porter à la connaissance du collège des bourgmestre et échevins tout ce qu'elle juge utile ou préjudiciable aux intérêts de l'enseignement fondamental ;
- émettre un avis sur les propositions concernant le budget des écoles ;
- participer à l'élaboration de la conception, de la construction ou de la transformation des bâtiments scolaires.

¹ Article 51 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental



VIII. Les représentants des parents d'élèves

Actuellement, les représentants des parents de la commune se composent de 3 membres :

Madame Tanja CALDERONI
Madame Anne CLAUSSE
Madame Marie KONSBRUCK

elteren.saeul@gmail.com

Pour être candidat à la fonction de représentant des parents d'élèves¹, il faut être parent d'un enfant fréquentant l'école fondamentale de Saeul. Les représentants se réunissent au moins trois fois par an et chaque fois qu'ils le jugent nécessaire.

Les prochaines élections auront lieu en octobre 2024. Pour les organiser, le président du comité d'école invitera, par écrit, tous les parents à une réunion afin d'élire leurs représentants pour les deux ans à venir.

Les missions des représentants d'élèves :

- discuter de la proposition de l'organisation de l'école
- discuter du plan de développement de l'établissement scolaire avec le comité d'école
- organiser les réunions et manifestations communes des partenaires scolaires;
- formuler des propositions pour l'organisation de la vie scolaire

¹ Articles 48 et 49 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental



IX. Le service d'éducation et d'accueil (SEA) & l'encadrement périscolaire / Plan d'encadrement périscolaire (PEP)

Service d'éducation et d'accueil (SEA)¹

Pour pouvoir être considéré comme un service d'éducation et d'accueil (SEA) pour enfants, le service doit fournir les prestations suivantes :

- la détente et le repos ;
- une restauration équilibrée ;
- des études surveillées ;
- des activités qui sont établies et mises en œuvre conformément aux champs d'action définis par le cadre de référence national « éducation non formelle des enfants et des jeunes », à savoir :
 - émotions et relations sociales ;
 - valeurs, participation et démocratie ;
 - langue, communication et médias ;
 - esthétique, créativité et art ;
 - mouvement, conscience corporelle et santé ;
 - sciences naturelles et technique.

Pour obtenir plus d'informations sur le service d'éducation et d'accueil (SEA) et du chèque-service d'accueil (CSA), veuillez consulter le site Internet www.staarkanner.lu

L'encadrement périscolaire / Plan d'encadrement périscolaire (PEP)²

Chaque commune offre un encadrement périscolaire défini dans un plan d'encadrement périscolaire (PEP) qui est lié à l'organisation scolaire.

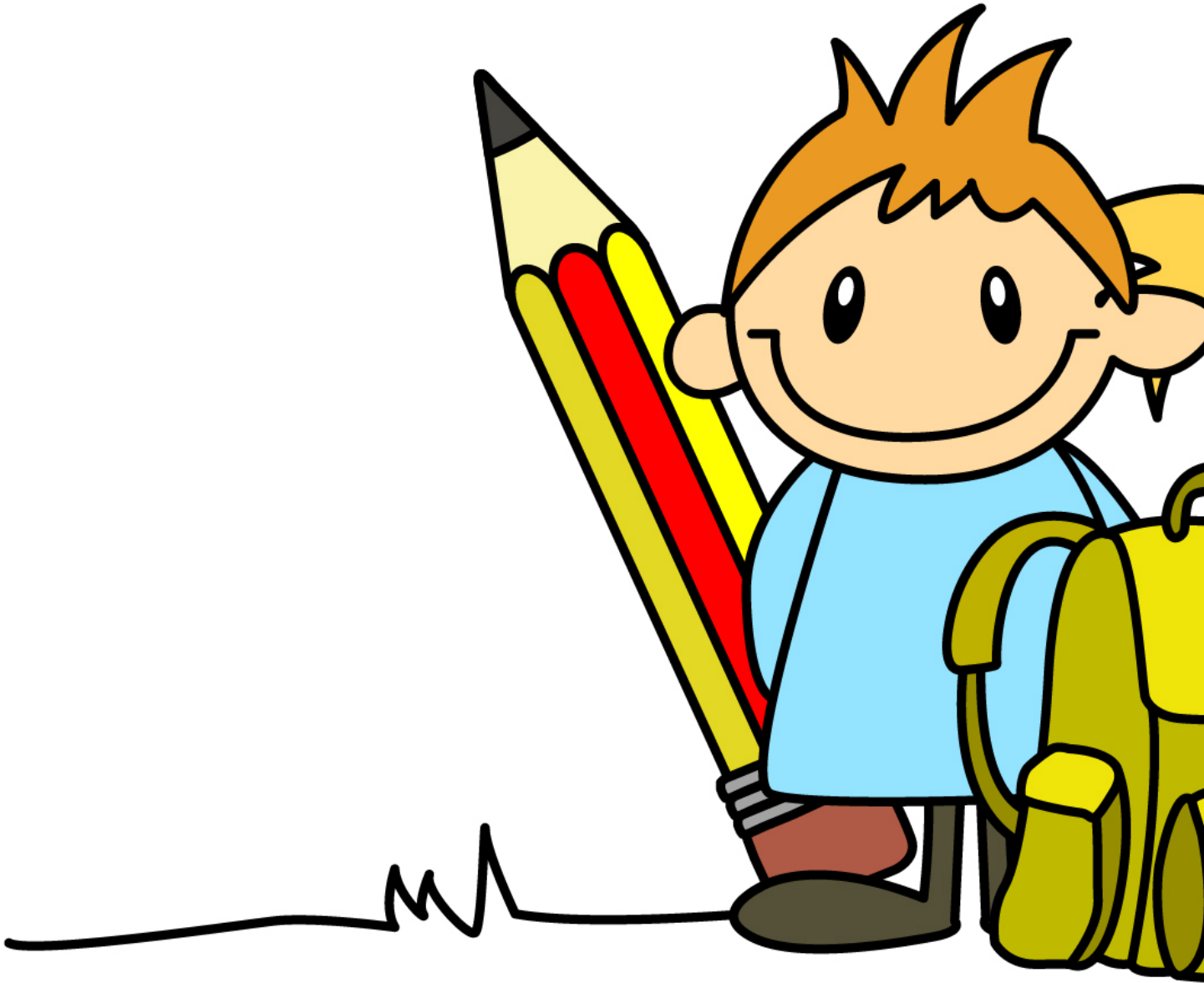
Le plan d'encadrement périscolaire (PEP) prévoit les prestations indispensables suivantes :

- des activités assurant aux enfants l'accès aux ressources documentaires tel notamment l'accès à une bibliothèque voire une médiathèque, aux ressources culturelles tel notamment l'accès à des activités d'animation et d'initiation musicale et/ou artistique et l'accès aux ressources sportives tel notamment l'accès à des activités d'animation et d'initiation sportive, nécessaires à leur développement et à leur formation;
- des activités ayant pour objet les apprentissages sociaux, affectifs, cognitifs, linguistiques et psychomoteurs des enfants;
- des études surveillées consistant à offrir aux enfants un cadre favorable à l'exécution des devoirs à domicile de façon autonome, dans des conditions de calme avec une surveillance et un soutien minimal;
- l'aide aux devoirs à domicile qui consiste à soutenir un enfant qui ne réussit pas à faire ses devoirs de façon autonome; cette aide aux devoirs à domicile relève du champ d'application de l'enseignement fondamental et peut être prestée sous forme d'appui pédagogique;
- des moments de repos pour les enfants;
- la restauration des enfants
- l'accueil des enfants avant et après les heures de classe

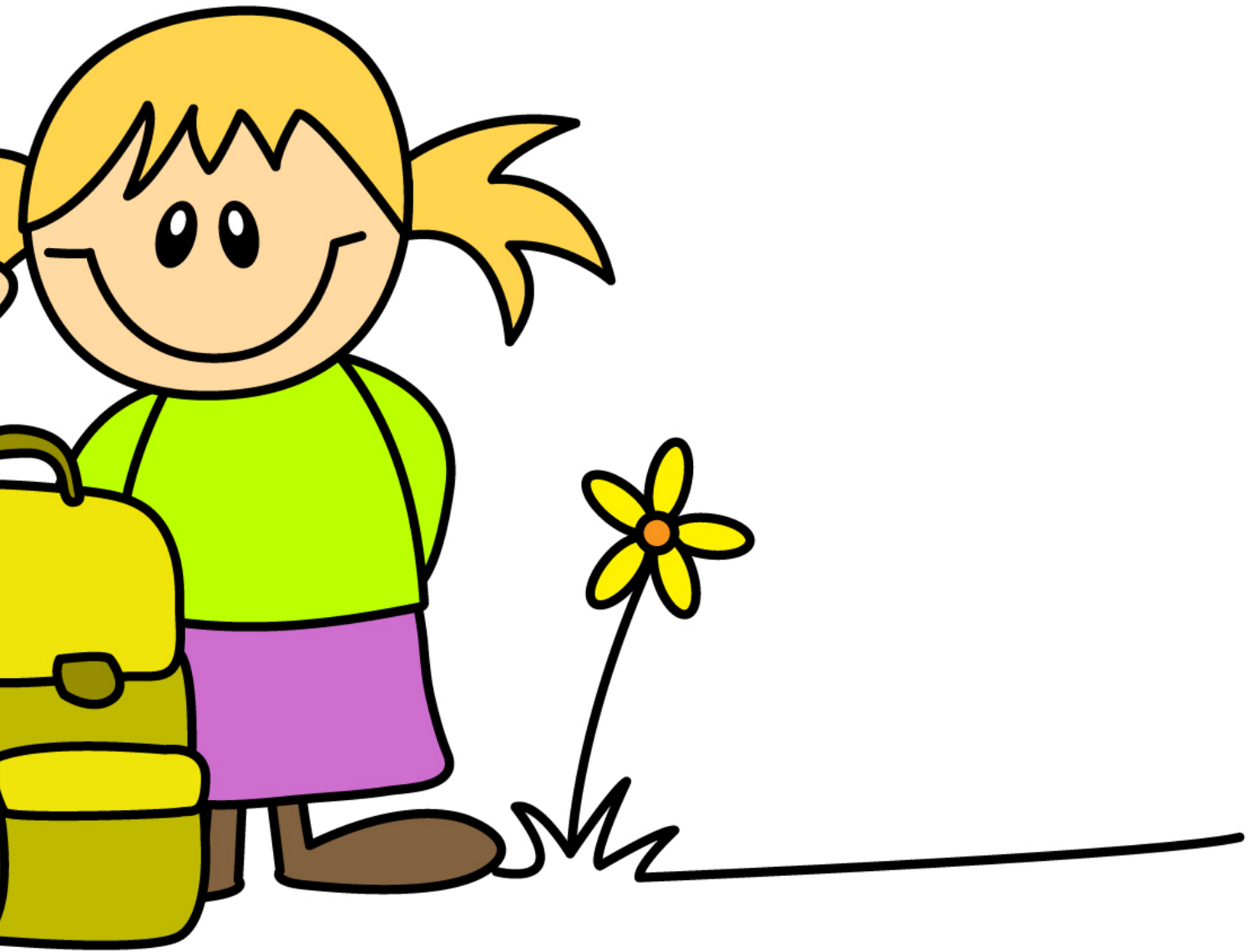
² Règlement grand-ducal du 16 mars 2012 portant a) exécution de l'article 16 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, relatif à l'encadrement périscolaire b) modification du règlement grand-ducal du 17 décembre 2010 concernant l'assurance accident dans le cadre de l'enseignement précoce, préscolaire, scolaire et universitaire.

¹ Règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2013 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services d'éducation et d'accueil pour enfants.





Sëller



School

X. Le service de l'enseignement et du service d'éducation et d'accueil (SEA) de l'Administration communale



Nadine Deuerling
Rédactrice communale
 Tél. : 236322-21
 @ : secretariat@saeul.lu



Enseignement fondamental – Missions

- Participer à l'organisation scolaire
- Suivre les procédures de réaffectation, d'affectation et répartition du personnel de l'école
- Veiller au respect de l'obligation scolaire
- Établir les listes des élèves des différentes classes
- Se charger de la procédure administrative pour les demandes d'accord de scolarisation
- Passer les commandes pour les manuels scolaires et le matériel didactique
- Délivrer des certificats de scolarité
- Assurer la coordination entre le personnel scolaire et l'administration communale
- Mettre en place le bulletin scolaire en collaboration avec le personnel de l'école
- Gérer l'inscription des élèves de l'éducation précoce et le transport scolaire
- Rédiger des rapports des réunions de la commission scolaire
- Collaborer avec le comité d'école

Service d'éducation et d'accueil (SEA) – Missions

- Vérifier les conventions conclues entre l'Etat du Grand-Duché, l'organisme gestionnaire arcus Kanner, Jugend a Famill asbl pour la maison relais « Toeresgäertchen » et l'Administration communale de Saeul
- Vérifier les décomptes annuels de la maison relais « Toeresgäertchen »
- Assurer une bonne communication avec la direction de la maison relais « Toeresgäertchen »
- Donner des renseignements au niveau de l'inscription et orienter les parents vers Madame Simone Tobes en vue d'obtenir de plus amples informations quant au service proposé
- Veiller à l'établissement du Plan d'encadrement périscolaire (PEP)

3.) La bibliothèque de l'école

Accompagnés de leur enseignant, les élèves se rendent à la bibliothèque une fois par semaine ou une fois toutes les deux semaines, en fonction du cycle. Chaque élève peut alors emprunter un livre pour l'emporter à la maison. Lors de la visite suivante, le livre doit être rendu en bon état et l'élève peut emprunter un autre livre.

Quand un livre est abimé ou perdu à la maison, les parents doivent le remplacer. Dans ce cas, veuillez bien vouloir contacter la responsable de la bibliothèque par mail pour plus d'informations (contact : susy.arrensdorff@education.lu).

L'horaire de la bibliothèque pour chaque classe sera communiqué aux parents dans les premiers jours après la rentrée.

La bibliothèque propose majoritairement des livres en luxembourgeois, allemand et français, mais elle dispose également d'une petite sélection de livres italiens, portugais et anglais. La bibliothèque s'engage à actualiser régulièrement l'offre afin de proposer des livres variés, actuels et attrayants aux élèves.

Les livres sont classés par langue, cycle et catégorie. Afin de guider les élèves dans leur choix de livres, ces derniers sont marqués par un code couleur à savoir :

- C1 = bleu
- C2 = jaune
- C3 = rouge
- C4 = vert

Lors des visites de la bibliothèque scolaire, la bibliothécaire et les enseignants accompagnent les élèves dans leur choix de livres et proposent régulièrement des activités autour de la lecture. Les enseignants ont également la possibilité



d'utiliser et d'emprunter des livres pour travailler en classe, promouvoir la lecture et faire découvrir aux enfants différents sujets.

Pour l'année scolaire 2024/2025, Madame Susy Arrensdorff sera la responsable de la bibliothèque.



D'Schoulbibliothék

Jee no Zyklus ginn d'Schüler mat hirem Enseignant ee Mol d'Woch oder ee Mol all zwou Wochen an d'Schoulbibliothék. All Schüler kann sech dann e Buch eraussichen a mathuelen. Déi Kéier drop muss d'Buch erëmkommen an d'Schüler kënnen een anert ausléinen a mathuelen.

Wann e Buch doheem futtigemaach gëtt oder verluer ass, mussen d'Elteren et ersetzen. An dësem Fall sollen d'Eltere w.e.g. di verantwortlech Persoun vun der Bibliothék kontaktéiere fir weider Informatiounen ze kréien (Kontakt: susy.arrendorff@education.lu).

D'Bibliothék proposéiert haaptsächlech Bicher op Lëtzebuergesch, Däitsch a Franséisch, mee si bitt och eng kleng Auswiel un englesche, portugiseschen an italieenesche Bicher un. D'Schoul ass engagéiert fir d'Offer an der Bibliothék reegelméisseg ze aktualiséiere fir de Schüler ofwiesslungsräich, aktuell an uspriedend Bicher unzebidden.

D'Bicher sinn no Sprooch, Zyklus a Kategorie aklasséiert. Fir d'Schüler besser ze guidéieren, sinn d'Bicher mat enger Faarf gezechent, déi engem Zyklus entsprécht, an zwar :

- C1 = blo
- C2 = giel
- C3 = rout
- C4 = gréng

An der Bibliothék ënnerstëtzen d'Bibliothecairin an den Enseignant d'Schüler an der Auswiel vum Buch a bidde reegelméisseg Aktivitéite ronderëm d'Liesen un.

D'Léierpersonal kann d'Bicher och notzen an ausléine fir domat an der Klass ze schaffen, d'Liesen ze fërderen an d'Schüler ënnerschiddlech Themen entdecken ze loossen.

D'Madamm Susy Arrendorff ass déi verantwortlech Persoun fir d'Schouljoer 2024/2025. d'Bibliothék.

All zwee Joer gëtt e Liesnomëtteg organiséiert.

D'Léierpersonal léint och Bicher aus, fir mat de Kanner verschidde Sujete mat der Hëllef vun interessante Geschichten ze behandelen.

D'Madamm Susy Arrendorff ass déi verantwortlech Persoun fir d'Schouljoer 2024/2025.



4.) Maison Relais et chèque service accueil

Maison Relais « Toeresgäertchen »

Chers parents, Chers enfants,

Depuis septembre 2020 l'asbl arcus est chargée de la gestion de notre maison relais « Toeresgäertchen » à Saeul.

Les Maisons Relais arcus travaillent d'après la conception pédagogique « Welt-Atelier ». Un des principes les plus importants est l'image de l'enfant compétent, agissant en tant qu'acteur de son évolution, qui découvre son monde et qui élabore des questions, sur lesquelles il aime trouver une réponse. Par conséquent, nous devons laisser participer les enfants dans la planification de leur quotidien et leur laisser le choix de l'occupation, du matériel utilisé, du temps employé pour cette occupation et l'entourage social, c'est-à-dire le choix des amis/amies participant(e)s. Le rôle de l'adulte consiste en l'accompagnement et le soutien des enfants dans leur apprentissage explorateur et de l'aménagement de l'espace ainsi que la mise à disposition de matériel spécifique pour permettre à l'enfant une évolution permanente et autodirigée.

Le concept « Welt-Atelier » est conforme et reconnu par les principes de qualité exigés par le cadre de référence national de l'éducation non-formelle.

Ce cadre de référence se décline en sept champs d'action. Il garantit que chaque enfant ou jeune confié à un service d'éducation non formelle se voit proposer des opportunités d'expérience et d'apprentissage dans l'ensemble de ces champs, champs que notre équipe pédagogique explore ensemble avec les enfants :

- Créativité, art et esthétique
- Langue, communication et médias
- Mouvement, conscience corporelle et santé
- Valeurs, participation et démocratie
- Émotions et relations sociales
- Sciences et technique
- Transitions

Pour la rentrée 2024/2025 notre équipe pédagogique se composera comme suit :

Chargée de direction :

- **TOBES Simone** :
éducatrice graduée

Remplaçante de la chargée de direction :

- **WICK Svenya**
éducatrice diplômée, graduée en formation

Equipe pédagogique :

- **BOURG Gaby**
agent socio-éducative
- **CHICA FALCONES Nidia**
agent socio-éducative
- **CONZEMIUS Martine**
agent pédagogique
(bachelier en art, drame et théâtre)
- **FERNANDES Melinda**
éducatrice graduée en formation
- **GILLEN Christiane**
éducatrice diplômée
- **JAM Steve**
éducateur diplômé, gradué en formation
- **LENTZ Robin**
éducateur gradué en formation
- **LAHRACH Kenza**
éducatrice graduée
- **POIRÉ Coralie**
éducatrice graduée en formation
- **SCHEITLER Damien**
éducateur diplômé en formation
- **TISSOT Ariane**
éducatrice graduée



FONCTIONNEMENT DE LA MAISON RELAIS

Heures d'ouverture :

Notre maison relais « Toeresgäertchen » est une structure d'accueil ouverte qui propose d'accueillir les enfants scolarisés de 3 à 12 ans (Précoce – C4.2) en dehors des heures scolaires (7h00- 18h30).

Nous sommes ouvertes aussi pendant les vacances scolaires (7h00-18h30), avec un seul congé collectif entre le 24 décembre et le 1er janvier inclus.

Les enfants sont accueillis dès le matin dans une atmosphère accueillante et détendue. Avant le début des cours, ils peuvent jouer, se reposer ou prendre un petit déjeuner apporté de chez eux.

Les repas de midi

**CHANGEMENT
À PARTIR DE
SEPTEMBRE !!**

À midi, les enfants reçoivent un repas chaud et équilibré qui nous est livré en liaison froide et non plus en livraison chaude de notre prestataire Dussmann Catering :

La Liaison froide est un procédé de production et de conservation culinaire bien spécifique. Les repas sont préparés en cuisine centrale, stockés puis livrés dans la maison relais dans des conditions de température contrôlée, ce qui contribue à préserver leur fraîcheur, leur saveur et leur valeur nutritionnelle. La remise en température des repas ainsi que la mise en place des buffets seront organisés par Delphine, professionnelle qualifiée de notre prestataire Dussmann.

Puisque notre commune a signé en septembre 2021 le projet « Natur genéissen – Mir iesse nohalteg a gesond » de SICONA, les repas et menus cuisinés par Dussmann doivent contenir des produits régionaux, saisonniers, équitables et, à la demande, biologiques et contribuent ainsi à la promotion de l'agriculture luxembourgeoise.

Les menus sont toujours affichés au sein de la maison relais et publiés sur le site : www.ecoles-saeul.lu (rubrique : maison relais / restauration scolaire).

Le temps du repas est pour nous un domaine éducatif à part entière. En effet, il ne s'agit pas d'imposer à votre enfant de manger sainement, mais qu'il en comprenne les enjeux, et décide de le faire lui-même. Cette acquisition ne se fera certainement pas du jour au lendemain. Et il est nécessaire que cela se fasse en pleine transparence avec vous.

Alors comment organiser un tel apprentissage ?

Le système de buffet fournit le cadre et la flexibilité nécessaire à l'application de nos principes.

Il permet l'enfant de pourvoir à son envie spontanée, et donc d'apprendre à identifier son besoin de manger. Afin de garantir une ambiance sereine, la salle contient un nombre de places limité. La disposition des tables permettra à chacune d'entre-elles de bénéficier de son propre espace, que des plantes et autres aménagements attrayants viendront séparer. Cet aménagement donne ainsi la possibilité de partager un moment entre amis, et de pouvoir l'apprécier pleinement.

L'aide aux devoirs

À l'heure actuelle, les maisons relais au Luxembourg doivent offrir des études surveillées qui consistent à offrir aux enfants scolarisés un cadre favorable à l'exécution des devoirs à domicile au calme et de façon autonome avec une surveillance et un soutien minimal.

De ce fait nous proposons des horaires fixes, pendant lesquelles les enfants peuvent faire leurs devoirs à domicile :

Lundi / Mercredi : 16h30-17h30

Mardi / Jeudi : 13h30- 14h30.

Pendant ces heures, au moins un agent pédagogique est toujours présent dans la salle, pour assurer le calme et au besoin soutenir les enfants en cas de questions. Un ordinateur et des livres sont à disposition des enfants.

Participation financière des parents

La participation financière des parents est réglée à travers le « Chèque Service – Accueil ».

En cas de questions supplémentaires, chers parents, n'hésitez pas à me contacter.

Au plaisir de vous revoir tous et de faire la connaissance des nouveaux enfants, je vous souhaite, chers parents, chers enfants, encore une agréable fin des vacances d'été.

Simone Tobes
Chargée de direction
Tél. : 26 61 79-10
mr.saeul@arcus.lu



Chèque service accueil (CSA)

Depuis le 1er mars 2009, le système Chèque-Service Accueil est entré en vigueur. Il a été mis en place par le Ministère de la Famille avec les Communes. Le tarif effectif varie en fonction du revenu du ménage et du rang de l'enfant. Les parents qui désirent bénéficier du Chèque-Service doivent y adhérer auprès de l'Administration communale de leur résidence.

Pièces récentes nécessaires du ménage à présenter :

- I. Le numéro d'identification national de l'enfant
- II. Pièces documentant la situation de revenu:
 - a. **Le bulletin d'impôt sur le revenu le plus récent**
 - b. Au cas où vous ne pouvez pas produire de bulletin d'impôt vous devez produire un **certificat de revenu récent établi par l'Administration des contributions directes**
 - c. Au cas où vous n'êtes pas imposable par voie d'assiette, vous devez produire **toute autre preuve établissant la situation de revenu de votre ménage** tel que le certificat annuel le plus récent de salaire (employeur), certificat annuel le plus récent de pension (CNAP), certificat annuel le plus récent de chômage (ADEM), certificat de revenu le plus récent du Centre commun de la Sécurité sociale
 - d. Au cas où vous êtes dans l'impossibilité de fournir les pièces mentionnées, vous devez présenter d'autres pièces attestant vos revenus.

L'administration communale se réserve le droit de demander toute pièce justificative supplémentaire. Les données concernant les revenus sont facultatives! A défaut, l'opérateur met en facturation les tarifs maximaux prévus.

L'adhésion est valable pour une durée de 12 mois. Pour de plus amples informations, nous vous conseillons de consulter le site internet www.staarkanner.lu ou de vous adresser au bureau de la population de l'administration communale (population@saeul.lu Tél. : 23 63 22 22).

Depuis la rentrée 2022/2023, l'accueil dans les structures d'éducation non formelle pendant les semaines d'école est gratuit, pour les enfants scolarisés à l'enseignement fondamental, à compter de l'obligation scolaire¹

¹ <https://men.public.lu/fr/publications/enfance/informations-generales/education-non-formelle-gratuit.html>



5.) Domaine de l'enfance et de la jeunesse

I. Foyers de jour « A Butzen » Reichlange et EII¹

Les foyers de jour « A Butzen » accueillent vos enfants âgés de 2 mois à 4 ans dans leurs infrastructures modernes, entourées de nature et adaptées aux besoins des enfants. Ils proposent une haute qualité d'encadrement éducatif associé à un concept pédagogique centré sur le bien-être de l'enfant et le développement individuel de ses compétences vers l'autonomie.

Leurs principes :

- Le principe du „**Aide-moi à agir tout seul**“ de Maria Montessori accompagne le personnel des foyers de jour depuis toujours dans leur travail. Les enfants veulent apprendre! „Alle Erfahrungen des Kindes sollen durch eigene Anschauung erworben werden, erst greifen dann begreifen, erst fassen, dann erfassen“ (Fröbel).
- „**Les enfants ne font pas ce qu'ils veulent mais ils veulent ce qu'ils font** “! La participation est très importante ! Le personnel des foyers de jour « A Butzen » perçoit les enfants en tant qu'experts de leur propre vie et les considère comme partenaires équivalents et individuels.

Les principes fondamentaux de leur travail :

- Ils ne pratiquent pas la répartition traditionnelle par groupes, mais ils travaillent selon une pédagogie ouverte. Les enfants sont considérés selon leurs besoins, leurs amis et leurs intérêts.
- Ils respectent l'individualité de chaque enfant. Ils prennent en compte le niveau de compétence de chaque enfant et ils accompagnent son développement de près.
- Ils construisent une relation de confiance avec les enfants et leurs parents.
- Ils donnent aux enfants la possibilité de jeux libres, car jouer est leur façon d'apprendre le monde et de s'entraîner pour la vie.
- Ils assurent l'inclusion des enfants ayant des besoins spéciaux, qu'ils soient intellectuels, physiques ou sociaux.
- Ils soutiennent les enfants dans leur autonomie. C'est un principe clé dans leur travail quotidien.
- Ils propagent la confiance en soi et la construction d'une saine image de soi.

D'Dagesbetrieungsstrukturen „A Butzen“ betreiben Kanner am Alter tëschent 2 Méint a 4 Joer a moderne Gebaier, déi vu Natur ëmgi sinn an op d' Bedierfnisser vun de Kanner ageriicht sinn. Si bidden eng qualitativ héichwäerteg Betreuung un, gebonnen un e pedagogesch Konzept, dat sech op d'Wuel vum Kand an enger individueller Entwécklung vu senger Fäegkeeten a Richtung Autonomie konzentriert.

Hir Leetsätz:

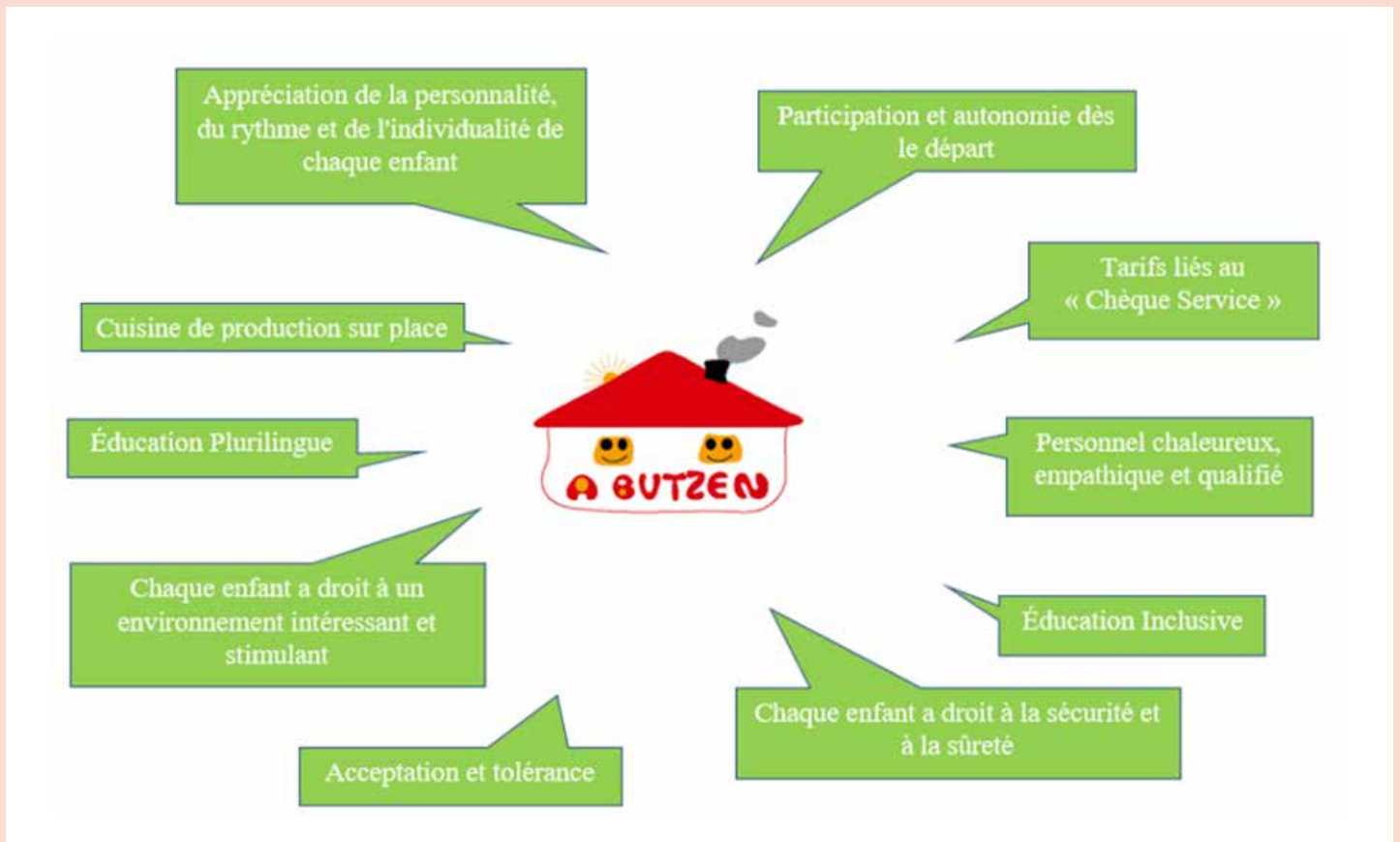
- „**Hëllef mir et selwer ze maachen**“
Dëse Leetsatz vum Maria Montessori begleet d'Personal vun den Dagesbetrieungsstrukturen säit jeehier an hirer Aarbecht. Kanner wëlle léieren! „All Erfahrung déi d'Kanner maachen, muss aus eegenen Erleefnisser kommen, fir d'éischt gräifen, da begräifen, d'éischt faassen, dann erfaassen“ (Fröbel).
- „**D' Kanner solle net maachen wat si wëllen, mee wëllen wat si maachen!**“
D'Participatioun ass ganz wichteg! D'Personal vun den Dages-betrieungsstrukturen gesäit d'Kanner als Experten vun hirem eegenen Liewen an als gläichwäerteg a eegestänneg Partner.

D'Grondprinzipien vun hirer Aarbecht:

- Kéng klassesch Gruppenandeelungen, mee et gëtt no engem oppene pedagogesche Konzept geschafft. Si deelen d'Kanner no hire Bedierfnisser, Frëndschaften an Interessien an.
- Wäertschätzung vun der Individualitéit vun all eezelnem Kand. Si huelen d' Kand do of, wou et a senger Entwécklung steet.
- Opbau vun enger vertrauensvoller Bezéiung zu de Kanner an den Elteren.
- Entscheidungsfräiheet: Si bidden de Kanner Spill- an Zäitraum fir ongestéiert Spill, well d' Spill ass hir Aart vun der Weltuneegung an der Liewensgestaltung.
- Inklusion vu Kanner mat besonnesche Bedierfnisser, egal ob geeschteger, kierperlecher oder sozialer Natur.
- D' Motivatioun ass een Haupt-grondsatz vun hirer deeglecher Aarbecht. Si sinn ëmmer beméit d' Kanner zum „Selwer-maachen“ ze motivéieren.
- Si propagéieren d' Selbstvertrauen a den Opbau vun engem gesonde Selbstbild.

¹ Source : <https://www.abutzen.lu/fr/accueil.html>

- Ils donnent aux enfants la possibilité d'acquérir un large éventail d'expériences et d'élargir leurs compétences dans divers domaines de l'éducation.
- Ils promeuvent les capacités motrices des enfants à travers le jeu, à la foi à la crèche et aussi à l'air libre.
- Ils animent l'éveil du langage.
- Ils adoptent, tout en douceur, les enfants aux nouvelles personnes de référence, le nouvel environnement à la crèche, et ce avec beaucoup d'empathie et en se prenant le temps nécessaire.
- D' Entwécklung vum Kand: D' Kanner kréie bei hinnen d' Chance villfälteg Erfarungen ze sammelen, an hir Kompetenzen a verschiddene Bildungsberäicher ze erweideren.
- Fërderung vun de motoresche Fäegkeete vun de Kanner duerch d' Spill selwer, an der Crèche an dobaussen am Fräien.
- Fërderung vun der Sprooch.
- Lues Agewinnung vun de Kanner un déi nei Bezuchspersonen, dat neit Ëmfeld an déi nei Situatiounen an der Crèche, mat vill Empathie an Zäit.



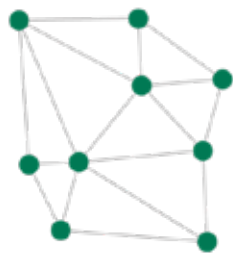
L'inscription sur leur liste d'attente se fait à l'aide de leur formulaire de préinscription, qui peut être téléchargé sur leur site internet ou demandé par courriel.

Eng Aschreiwung op hir Waardelëscht kann un Hand vun hirem Virumeldungsformulaire gemaach ginn. Dësen kann um Internetsite rofgelueden gin, oder iwwer E-Mail ugefert ginn.

« A Butzen » – Reichlange
1 A, rue Mgr. Jean Bernard
L-8558 Redange
Tél. : 26 02 45 – 30
abutzen@kanton-reiden.lu

Foyer de jour « A Butzen » – Ell
2, op der Tonn
L-8531 Ell
Tél : 26 02 45 – 75
abutzen@kanton-reiden.lu

www.abutzen.lu



KANTON
RĒIDEN

ENFANCE

II. « Sport-Krees Atert »

À l'initiative du syndicat intercommunale de Redange (SIRK), une association sans but lucratif « Sport-Krees Atert » a été fondée le 7 juillet 2009 dans le but de promouvoir l'exercice physique et le sport pour les enfants et les adolescents de 4 à 17 ans. Pour les besoins des résidents du canton de Redange, un centre de jour sportif presque unique en son genre a été créé.

En collaboration avec le ministère des Sports et de la Famille, le projet intercommunal innovant a été élaboré de manière intensive. Il a fait l'objet d'une convention avec l'État et a reçu un agrément en tant que « maison relais- sport ». Des années plus tard, la structure a été désignée « service d'accueil et d'animation » par le ministère de l'Éducation.

Le « Sport-Krees Atert » propose des cours de sport et de natation sur divers sites dans le canton de Redange, des activités en plein air et des colonies de vacances à caractère sportif. Des synergies ont été créées pour organiser des activités sportives ensemble avec les crèches intercommunales, les maisons relais et les écoles fondamentales de la région.

Il devrait également permettre aux jeunes de s'essayer à différents sports sans la pression de la compétition. De cette façon, ils peuvent acquérir l'expérience et les connaissances de base nécessaires pour rejoindre éventuellement un club sportif plus tard.

En 2024, le « Sport-Krees Atert » a été intégré dans les services du SIRK.

(ce texte contient des extraits d'un mémoire dans le cadre de l'examen d'admission définitive à la carrière du secrétaire communal en 2021)

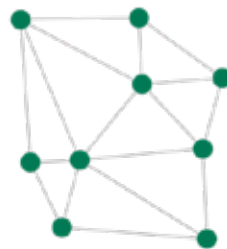
Op d'Initiativ vum Interkommunale Syndikat Réidener Kanton (SIRK) ass de 7. Juli 2009 d'ASBL « Sport-Krees Atert » gegrënnt ginn. Heimat sollen déi physisch Aktivitéiten an de Sport fir Kanner a Jugendlecher tëschent 4 a 17 Joer gefërdert ginn. Fir d'Besoiner vun den Awunner aus dem Réidener Kanton ass een, a sengem Genre eemolege, Sportzenter gegrënnt ginn.

An Zesummenaarbecht mam Sports-a Familljeministère, ass deen innovativen interkommunale Projet ganz intensiv ausgeschafft ginn. En huet eng Konventioun mam Staat an en Agrement als « Maison relais – sport » kritt. Joren duerno ass dës Struktur vum Educatiounsministère als « service d'accueil et d'animation » unerkannt ginn.

De « Sport-Krees Atert » proposéiert Sports- a Schwammcoursen op verschiddene Plazen am Réidener Kanton. Donieft och nach Aktivitéiten an der Natur, grad ewéi Vakanzkolonien op sportlecher Basis. Et si Synergië geschafe ginn, fir Sportsaktivitéiten zesumme mat den interkommunale Crèchen, de Maison-relaisen an de Grondschoulen aus der Regioun ze organiséieren.

E sollt de Jugendlechen och erlaben, fir verschidde Sportsarten, ouni den Drock vun der Kompetioun, auszeprobéieren. Op déi Manéier kënnen se Erfarunge sammelen an déi néideg Basiskenntnisser kréien, fir eventuell spéider an e Sportsclub ze goen.

2024 ass de « Sport-Krees Atert » mat sengen Aktivitéiten an d'Servicer vum SIRK integréiert ginn.



KANTON
RÉIDEN

SPORTS



33, Grand Rue
L-8510 Redange

Bewegungsförderung am Réidener Kanton

Wat bidde mir?

Sport-, resp. Schwammkursen
während der Schoulzäit
Sport-Aktivitéiten an Ausflug an de
Schoulvakanz

Wéi kann äert Kand matmaachen?

Fir äert Kand am Sport-Krees Atert un-
zemelden kënt Dir eis fir e R.d.V. kon-
taktéieren.

Wat kascht et?

D'Jorescotisatioun beleeft sech op
-75€ fir dat 1. Kand
-60€ fir dat 2. Kand
-50€ fir dat 3. Kand



Fir weider Renseignementer meld Iech
w.e.g. iwwer Telefon oder schreiw t eis
eng Email.

Tel.: 26 62 17 05
Fax: 26 62 17 06
email : info@sportkreesatert.lu

www.sportkreesatert.lu



Promotion de la motricité au Canton de Redange

Notre offre?

Cours de sports, resp. de natation pen-
dant la période scolaire
Activités sportives et excursions pen-
dant les vacances scolaires

Participation de votre enfant?

Pour inscrire votre enfant au
Sport-Krees Atert, veuillez nous con-
tacter pour fixer un r.d.v.

Les coûts?

La cotisation annuelle s'élève à:
-75€ pour le premier enfant
-60€ pour le deuxième enfant
-50€ pour le troisième enfant





2024 – 2025

ab dem / à partir du : 17.9.2024

Méindeg / Lundi			Alter / Âge	
USELDANGE Sportshal / Hall Sportif	16.00 - 17.00	Mini-Sport-Krees	4 – 5	Spillschoul
	16.00 - 17.00	Multisport	6 – 8	Cycle 2
	17.00 - 18.00	Multisport	9 – 12	Cycle 3 - 4

Dënschdeg / Mardi			Alter / Âge	
REDANGE Sportshal / Hall Sportif	14.00 - 15.00	Mini-Sport-Krees	4 – 5	Précoce + Cycle 1
	15.00 - 16.00	Multisport	6 – 8	Cycle 2
BECKERICH Sportshal / Hall Sportif	14.15 - 15.45	Parcours / Gym	6 – 10	Cycle 2 - 3
ELL Sportshal / Hall Sportif	14.00 - 15.00	Mini-Sport-Krees	4 – 5	Précoce + Cycle 1
	15.00 - 16.00	Multisport	6 – 8	Cycle 2
REDANGE Atert-Lycée	16.30 - 17.15	Airtramp	4 – 5	Précoce + Cycle 1
	17.15 - 18.00		6 – 7	Cycle 1 - 2
	16.30 - 18.00	Kloteren / Escalade	6 – 12	Cycle 2 - 4

Mëttwoch / Mercredi			Alter / Âge	
REDANGE Atert-Lycée	16.30 - 18.00	Kloteren / Escalade	6 – 12	Cycle 2 - 4
	16.30 - 18.00	Parcours / Gym	9 – 12	Cycle 3 - 4

Donnëschdeg / Jeudi			Alter / Âge	
KOETSCHETTE Schwämm / Piscine	14.00 - 15.00	Schwammen / Natation	4 – 12	Cycle 1 - 4
	15.00 - 16.00			
REDANGE Atert-Lycée	17.00 - 18.00	Multisport	6 – 10	Cycle 2 - 3

Freideg / Vendredi			Alter / Âge	
REDANGE Atert-Lycée	16.30 - 17.30	Mini-Sport-Krees + Multisport	4 – 12	Cycle 1 - 4

Samschdeg / Samedi			Alter / Âge	
REDANGE Atert-Lycée	9.00 - 10.00	Kloteren / Escalade	6 – 8	Cycle 2
	10.00 - 11.00		9 – 17	Cycle 3 +
	9.00 - 11.00	Sport - libre choix	13 – 17	Teenager
		D'Hal steet zur fräier Verfügung fir vun Teenager benotzt ze ginn. Le hall sportif est à disposition des jeunes pour n'importe quelles activités sportives.		

sous réserve de modifications

6.) Musekschoul

« Musikschoul Kanton Réiden », syndicat intercommunal

Afin de soutenir les associations locales de chant et de musique, le syndicat intercommunal « École de musique du canton de Redange » a été créé le 4 avril 1979 par 9 communes du canton de Redange, à l'exception de la commune de Vichten.

En 1979, les 9 communes-membres se sont donné les objectifs suivants :

- Le syndicat a pour objet l'enseignement des principales branches de l'art musical et des éléments de l'art dramatique.
- L'organisation des différents enseignements est faite suivant les besoins.
- Le syndicat peut accomplir tous les actes qui concourent à la réalisation de son objet social.
- Les communes-membres du syndicat s'obligent à aider le syndicat dans l'accomplissement des buts syndicaux ; elles s'engagent à ne pas construire et ne pas exploiter des écoles de musique pour le propre compte et elles s'interdisent d'entrer dans un autre syndicat créé à ces mêmes fins.

Désormais appelé « Musikschoul Kanton Réiden », ce syndicat intercommunal propose actuellement aux habitants des communes-membres des cours variés, comme l'éveil musical pour enfants, la formation musicale, des cours de formation instrumentale, mais également des cours de formation théâtrale, assurés par une trentaine d'enseignants. L'année scolaire 2023/2024, 46 personnes de la commune de Saeul ont été inscrites à la « Musikschoul Kanton Réiden ».

Finalement, il convient de noter qu'une structure professionnalisée telle que la « Musikschoul Kanton Réiden » est en mesure de proposer des cours de musique facultatifs variés. Aucune des communes-membres, surtout par la petite commune de Saeul, n'aurait pu mettre en place de tels cours seule. Ainsi, une grande plus-value a été créée pour la région par les autorités politiques, notamment pour la vie associative, la culture et l'éducation de la jeune génération.

(ce texte contient des extraits d'un mémoire dans le cadre de l'examen d'admission définitive à la carrière du secrétaire communal en 2021)

« Musikschoul Kanton Réiden », interkommunale Syndikat.

Fir déi lokal Musiken a Gesangsveräiner ze ënnerstëtzen, gouf de 4. Abrëll 1979 den interkommunale Syndikat Musikschoul vum Kanton Réiden gegrënnt. 9 Gemengen hunn sech dru bedeelegt, just d'Gemeng Viichten hat net matgemeet.

1979 haten déi 9 Gemengen dës Objektiv festgeluecht:

- D'Zil vum Syndikat ass, den Enseignement vun de wichtegste Musiksbranchen a vun Elementer aus der Theaterkonscht.
- D'Organisatioun vun deene verschidde Fächer gëtt jee no Bedarf ugepasst.
- De Syndikat huet fräi Hand, fir déi sozial Ziler ze erreechen.
- D'Membersgemengen aus dem Syndikat verpflichten sech, de Syndikat beim Ëmsetze vun deenen Objektiv ze ënnerstëtzen ; se engagéieren sech, keng eege Musikschoulen op eege Fauscht opzemaachen an ze bedriewen, a se triede kengem anere Syndikat bäi, deen déi selwecht Ziler verfollegt.

D'« Musikschoul Kanton Réiden », wéi de Syndikat zanterhier genannt gëtt, bitt den Awunner vun de Membersgemengen verschidde Coursen un, wéi den « Eveil musical » fir Kanner, d'« Formation musicale » (Solfège), Coursë fir Instrumenter ze léieren, awer och Theaterkursen, déi vun ongeféier 30 Enseignante gehale ginn. Fir de Schouljoer 2023/2024 ware 46 Persoune vu Sëll an der « Musikschoul Kanton Réiden » ageschriwwen.

Schlussendlech muss ee festhalen, datt eng professionell Strukturwéi d'« Musikschoul Kanton Réiden » d'Méiglechkeet huet, verschidde fakultativ Coursen unzebidden. Keng aner Gemeng, zemol net eng kleng wéi Sëll, hätt dat vu sech aus fäerdeg bruecht. Sou ass eng grouss Plus-value fir d'Regioun vun de politeschen Autoritéite geschafe ginn. Dat, besonnesch um Niveau vum Veräinsliewen, der Kultur an der Erziung vun der jonker Generatioun.



Photo : Charles Reiser



EMKR

Musikschoul Kanton Réiden

L'École de Musique du Canton de Redange a pour objet d'éveiller, de développer et de cultiver chez les jeunes la connaissance et le goût de la musique et des arts dramatiques afin de leur permettre de participer à la vie musicale et théâtrale; d'assurer aux élèves une formation spécialisée dans les différentes disciplines musicales et d'offrir aux adultes des cours de formation et de perfectionnement.



Informations:
Tél: +352 23 62 08 76
E-Mail: info@emcr.lu
www.emcr.lu



Heures d'ouverture du secrétariat:
Du mardi au vendredi: de 9:00 à 11:00 et de 14:00 à 18:00 heures
Samedi: de 8:30 à 12:30 heures

Directeur: Monsieur Andy Loor
Secrétaire administrative: Madame Marie-Paule Reiser-Heymans

7.) Ligue Médico-Sociale

Le travail social à l'école fondamentale¹

L'équipe médico-socio-scolaire est à disposition des parents pour toute question ayant trait à la santé, l'intégration scolaire et sociale de leur enfant.

Un rendez-vous peut être demandé à tout moment auprès de l'assistant(e) social(e) ou de l'assistant(e) d'hygiène social(e) de l'équipe médico-socio-scolaire de l'école fréquentée par l'enfant.

Sur demande, des permanences sociales sont organisées dans les communes pour être à l'écoute des enfants, des parents, des enseignants et de toute autre professionnel concerné.

Conformément à l'art. 4 de la loi modifiée du 2 décembre 1987 portant réglementation de la médecine scolaire, la médecine scolaire a pour objet de collaborer aux tâches sociales en liaison étroite avec les commissions scolaires et les services spécialisés de l'Education nationale, tels que les services de guidance, les commissions médico-psychopédagogiques et les services de psychologie et d'orientation scolaire, en établissant un bilan social de l'élève en cas de besoin, en assurant le suivi et en assistant, le cas échéant, l'enfant afin qu'il puisse bénéficier effectivement des mesures proposées.

Dans l'intérêt de la santé et de la situation scolaire de l'élève, les équipes médico-socio-scolaires collaborent avec les commissions scolaires et les services spécialisés de l'Education nationale (Art.8).

¹ <https://ligue.lu/medecine-scolaire-4-13-ans/service-social-a-lecole>



LIGUE MÉDICO-SOCIALE
MIR HËLLEFEN ZËNTER 1908



Assistante sociale	Infirmière pédiatrique
<p>Mélody FURTADO</p> <p>Assistante sociale Médecine Scolaire LIGUE MEDICO-SOCIALE</p> <p>Centre médico-social Rédange 74, Grand-Rue- L-8510 Rédange/Attert</p> <p>E-mail: melody.furtado@ligue.lu T (+352) 23 62 16 28</p> <p>www.ligue.lu</p>	<p>Vânia CASTANHO</p> <p>Infirmière en pédiatrie Médecine Scolaire LIGUE MEDICO-SOCIALE</p> <p>Centre médico-social Redange 74, Grand-Rue- L-8510 Redange/Attert</p> <p>E-mail: vania.castanho@ligue.lu T (+352) 23621628-1</p> <p>www.ligue.lu</p>

8.) Bicherbus

BICHERBUS 2024 - 2025

September - Februar

wuer a wéini kënnt de Bicherbus

Tournée 15		SAMSCHDES
Äischen	08:45- 09:35	28. September
Sëll	09:55- 10:40	19. Oktober
Hiefenech	11:15- 11:50	09. November
Berbuerg	13:40- 14:25	30. November
Rued/Sir	14:45- 15:35	21. Dezember
		25. Januar
		15. Februar





QUE FAIT VOTRE ENFANT À TABLE? LA MÊME CHOSE QUE VOUS?

Les enfants apprennent de leurs parents:
montrez-leur le bon exemple.

Découvrez notre guide pour parents sur bee-secure.lu



einfach | digital
Zukunftskompetenze
fir staark Kanner



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

GAUCHE, DROITE, GAUCHE ...

- Je marche toujours du côté sûr du trottoir, loin des voitures.
- Je traverse la rue au passage pour piétons en veillant aux feux de circulation : au rouge je dois m'arrêter, au vert je peux marcher mais je reste attentif. S'il n'y a pas de feux de circulation, je regarde à gauche, à droite et encore une fois à gauche avant de traverser la rue.
- S'il n'y a pas de passage pour piétons, j'attends au bord de la chaussée à un endroit où je vois bien la chaussée et où les automobilistes m'aperçoivent également. Ensuite gauche, droite, gauche...



LES PARENTS DONNENT L'EXEMPLE !

- Expliquez à votre/vos enfant(s) les règles élémentaires de la circulation.
- Sensibilisez votre/vos enfant(s) aux dangers de la route.
- Parcourez plusieurs fois le chemin de l'école ensemble.
- Respectez vous-même les règles du Code de la route : ne stationnez pas sur les passages pour piétons ou sur le trottoir.
- Faites en sorte que votre enfant monte et descende toujours de la voiture du côté du trottoir.

JE SUIS VISIBLE !

Pour que les automobilistes m'aperçoivent plus facilement dans le noir, je porte :

- des vêtements clairs,
- des bandes réfléchissantes sur mes vêtements et sur mon cartable,
- un gilet de sécurité.

CEINTURE DE SÉCURITÉ ET SIÈGE POUR ENFANTS !

Même pour des trajets courts !

- En voiture, il faut toujours être attaché, soit avec la ceinture, soit dans le siège pour enfants.
- Un enfant âgé entre 3 et 17 ans accomplis dont la taille n'atteint pas 150 cm, doit prendre place dans un siège pour enfants ou un rehausseur qui correspond à sa taille et son poids.

Vigilance accrue lors de la rentrée des classes

Surtout les enfants plus jeunes ne se rendent pas encore compte des dangers de la route et sont moins visibles à cause de leur petite taille. S'y ajoute une certaine agitation lors de la rentrée scolaire qui peut leur faire oublier les règles élémentaires de la circulation. Une attention particulière est donc requise de la part de tous les usagers de la route :

- Soyez attentif et faites attention aux enfants.
- Adaptez votre vitesse aux abords des écoles.



LINKS, RECHTS, LINKS...

- Ich gehe immer auf der sicheren Seite des Bürgersteigs, weit weg von der Straße.
- Ich überquere die Straße am Fußgängerstreifen: bei Rot bleibe ich stehen, bei Grün darf ich gehen, doch trotzdem bleibe ich achtsam. Sind keine Ampeln vorhanden, schaue ich nach links, nach rechts und nochmal nach links bevor ich die Straße überquere.
- Ist kein Fußgängerstreifen vorhanden, bleibe ich dort stehen, wo die Straße überschaubar ist und die Autofahrer mich sehen können. Danach links, rechts, links...



ELTERN GEHEN MIT GUTEM BEISPIEL VORAN!

- Erklären Sie Ihren Kindern die wesentlichen Verkehrsregeln.
- Machen Sie Ihre Kinder auf die Gefahren der Straße aufmerksam.
- Gehen Sie den Schulweg mehrmals gemeinsam ab.
- Beachten auch Sie die Verkehrsregeln: halten Sie nicht mit dem Wagen auf dem Fußgängerstreifen oder auf dem Bürgersteig!
- Lassen Sie Ihr Kind nur zur Seite des Bürgersteigs aus dem Auto ein- und aussteigen.

ICH BIN SICHTBAR!

Damit mich die Autofahrer im Dunkeln besser sehen,

- trage ich helle Kleidung;
- klebe ich reflektierende Bänder auf meine Kleidung und auf meine Schultasche;
- ziehe ich eine Sicherheitsweste über.

SICHERHEITSGURT UND KINDERSITZ!

Auch für kurze Fahrten!

- Im Auto muss man immer angeschnallt sein, entweder mit dem Gurt oder im Kindersitz.
- Kinder zwischen 3 und 17 Jahren, welche noch keine 150cm groß sind, müssen in einem für ihre Größe und ihrem Gewicht entsprechenden Kindersitz Platz nehmen oder eine Sitzerrhöhung nutzen.



Erhöhte Vorsicht zum Schulanfang

Vor allem Kleinkinder kennen die Gefahren im Straßenverkehr nicht und sind aufgrund ihrer Größe weniger sichtbar für den Autofahrer. Zudem können sie zum Schulanfang aufgeregter sein und daher die wesentlichen Verkehrsregeln vergessen.

Zusätzliche Vorsicht ist daher seitens aller Verkehrsteilnehmer gefragt:

- Seien Sie achtsam und passen Sie auf Kleinkinder auf.
- Passen Sie Ihre Geschwindigkeit in der Nähe von Schulen an.



Service Krank Kanner Doheem

GARDES D'ENFANTS MALADES A DOMICILE



95, rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg

Tél.: 48 07 79
e-mail: skkd@fed.lu

HEURES D'OUVERTURE

lundi au jeudi
7:00 – 12:00
14:00 – 18:00

vendredi
7:00 – 12:00
après répondeur

Répondeur
18:00 jusqu'au lendemain 7:00

*Le service est fermé les weekends et jours fériés
(Répondeur)*

Le SKKD est un service de FEMMES EN DETRESSE



B. P. 1024
L-1010 Luxembourg

Tél.: 40 73 35
e-mail: organisation@fed.lu

www.fed.lu

L'a.s.b.l. FEMMES EN DETRESSE

est reconnue d'utilité publique par arrêté
grand-ducal du 17 septembre 2004

Les dons à FED ASBL sont fiscalement déductibles

Service Krank Kanner Doheem

GARDES D'ENFANTS MALADES A DOMICILE



Tél.: 48 07 79

e-mail: skkd@fed.lu

95, rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg

DONATIONS



COMPTE BANCAIRE

BCEE (Banque et Caisse d'Épargne de l'État)
IBAN LU74 0019 7355 5369 3000
BIC BCEEULLL

Association sans but lucratif
R.C.S. Luxembourg no. F1391

• **ENCADREMENT INDIVIDUEL ADAPTE
AUX BESOINS DE L'ENFANT**

• **SURVEILLANCE ET PRISE EN CHARGE
A DOMICILE EN TOUTE SECURITE**



Pour faciliter l'organisation des
gardes, veuillez bien remplir
une fiche d'inscription.

Il existe aussi la possibilité
d'une inscription
en ligne sur le raccourci:

WWW.SKKD.LU/
INSCRIPTION

L'OBJECTIF

Le but primordial du SKKD est d'offrir
une garde individuelle pour enfants
malades à domicile

- garde individuelle à domicile
pour enfants malades
- ceci permet aux parents de
poursuivre leur activité
professionnelle
- et aux enfants de se rétablir dans
les meilleures conditions et dans
leur milieu familial
- les demandes de familles monoparentales
sont considérées comme priorité



LES GARDES

LES GARDES ONT LIEU

entre 7:00 et 19:00 heures

LA DURÉE D'UNE GARDE NE PEUT PAS DÉPASSER

9 heures de suite

UNE VISITE MÉDICALE EST INDIQUÉE AU 2IÈME JOUR DE LA GARDE



LES COLLABORATRICES

Toutes les collaboratrices du
« Service Krank Kanner Doheem »
ont une formation dans le domaine
socio-familial et participent régulièrement
aux formations internes

LES TARIFS

- les tarifs sont publiés sur le site internet de
Femmes en Détresse
- le revenu imposable du ménage sera pris
comme base de calcul pour la participation
aux frais de garde
- pour les familles monoparentales le
certificat de résidence élargi,
établi par la commune est indispensable



FRAIS DE DEPLACEMENT

- ½ heure de déplacement pour
la ville de Luxembourg
- 1 heure de déplacement pour
toutes les autres communes



Portrait

L'Officenational de l'enfance, ONE.

L'ONE est une administration publique sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Sa mission est d'offrir aide et soutien aux enfants, aux jeunes, aux jeunes adultes et aux familles qui rencontrent des difficultés.

Souvent, il ne s'agit que d'un cap difficile à passer. Les équipes peuvent alors vous aider à trouver la meilleure solution pour reprendre les choses en main.

Avec l'aide de ses prestataires, l'ONE met en place des aides adaptées à votre enfant (orthophonie, psychomotricité, consultation psychologique, assistance psychique, sociale ou éducative en famille, etc.) Il est à votre écoute pour toutes sortes de problèmes au sein de la famille.

Le travail de l'ONE repose avant tout sur la collaboration avec les parents et les enfants. Ses équipes sont présentes pour mettre en place, ensemble avec vous, des aides concrètes et adaptées à votre situation. Ces mesures sont définies lors d'un entretien. L'ONE garantit ensuite la continuité et le suivi de l'aide aussi longtemps que vous le souhaitez et qu'elle est nécessaire.

Des offices régionaux se trouvent près de chez vous. Actuellement, l'ONE est installé dans plus de 14 localités à travers tout le pays. Retrouvez les adresses de tous les bureaux régionaux sur www.officenationaleenfance.lu

Office régional REDANGE/ATTERT
74, Grand-Rue
L-8510 Redange Sur Attert

Pour prendre rendez-vous auprès de votre office régional à Mersch, contactez la Helpline au numéro 8002-9393 pendant les heures de bureau (de 8 heures à 18 heures) ou contactez l'ONE par mail à one@one.etat.lu

Nous aidons les enfants, les ados et leurs parents!



office national
de l'enfance
all Kand zielt





COMMENT S'AMUSE VOTRE ENFANT QUAND IL EST TOUT SEUL ?

Parlez-en avec lui pour garder un œil sur ce qu'il regarde.

Découvrez notre guide pour parents sur bee-secure.lu



einfach | digital
Zukunftskompetenze
fir staark Kanner



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



VOTRE ENFANT A DES DIFFICULTÉS SCOLAIRES ? FAITES APPEL AUX SUPER SENIOR !

SUPER SENIOR, C'EST QUOI ?

Un service d'accompagnement scolaire intergénérationnel, créé par le MEC asbl où des seniors bénévoles aident les enfants des écoles fondamentales à la réalisation de leurs devoirs à domicile.

SUPER SENIOR, ÇA FONCTIONNE COMMENT ?

Les parents, ou les enseignants s'adressent à au service Super Senior afin de demander de l'aide pour un enfant.

Suivent alors 2 étapes :

- ★ Un premier rendez-vous entre les parents, l'enfant et l'association MEC asbl pour discuter des besoins de l'enfant.
- ★ Un deuxième rendez-vous entre les parents, l'enfant, l'association MEC asbl et le senior pour une première prise de contact et l'organisation concrète de l'accompagnement scolaire.

SUPER SENIOR, ÇA COÛTE COMBIEN ?

- ★ L'Accompagnement scolaire est proposé sous la forme de séries de 10 séances.
- ★ Une séance coûte 10 euros pour un tarif normal et 5 euros pour le tarif réduit (personnes bénéficiant d'une aide sociale).



SUPER SENIOR, QUI CONTACTER ?

- ★ Le MEC asbl par email à info@mecasbl.lu, ou par téléphone au 26.72.00.35.
- ★ Merci de préciser votre nom, prénom, le cycle d'études dans lequel se trouve votre enfant, la ou la difficulté rencontrée, votre adresse et un numéro de téléphone.



“
ON REMARQUE QUE LE
TRAVAIL QUE VOUS
FAITES AVEC ERNEST
PORTE SES FRUITS.

Enseignante Strassen

“
NOUS AVONS FORTEMENT APPRÉCIÉ
L'AIDE DE FRANÇOISE EN FAVEUR DE
MARCO QUI FUT TRÈS PRÉCIEUSE POUR
SON DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET
SES COMPÉTENCES.

Un papa



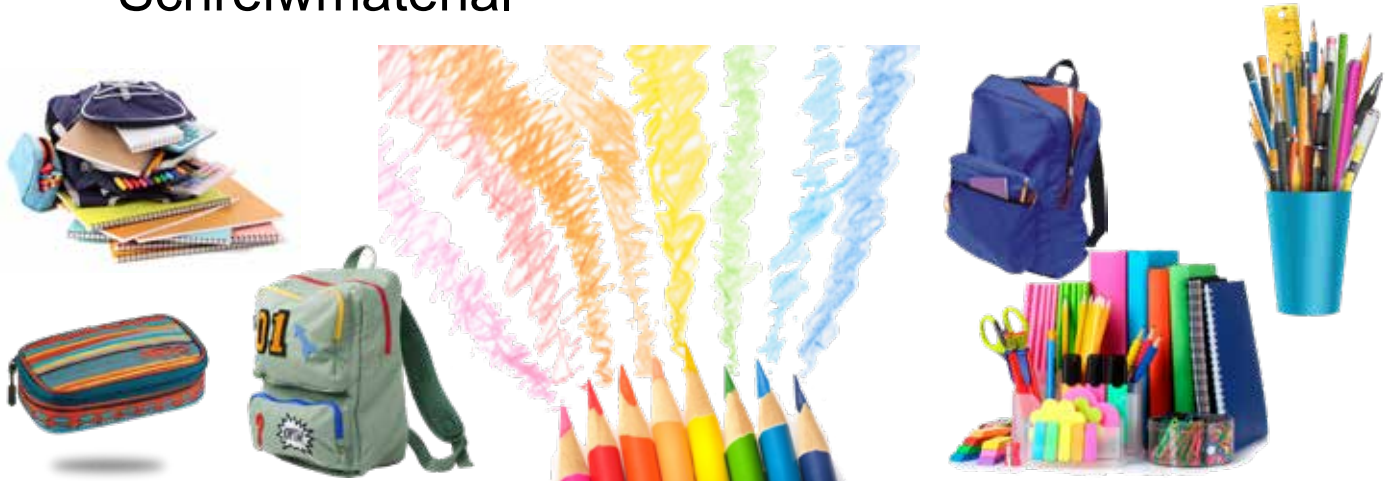


Action ReUse - School



Een zweet Liewen fir Är
Schoulsaachen a
Schreiwmaterial

Une deuxième vie pour
vos affaires scolaires



10.) Impressum

Pour cette édition du bulletin ont collaboré et écrit dans les rubriques respectives :

Bei dëser Editioun vum Buet hunn un de jeeweilige Rubricke matgeschafft a matgeschriwwen:



Nadine DEUERLING
Secrétariat communal

- Organisation scolaire avec les différentes rubriques
- Chèque service accueil (CSA)
- Domaine de l'enfance et de la jeunesse
- Musekschoul
- Ligue Médico-Sociale
- Bicherbus
- Photos de classe



- Domaine de l'enfance et de la jeunesse – Crèche « A Butzen » « Autisme Luxembourg asbl »



Joé WOLFF
Secrétaire communal

- Domaine de l'enfance et de la jeunesse – Sport-Krees Atert
- Musekschoul



- Domaine de l'enfance et de la jeunesse – Sport-Krees Atert



Président du comité d'école
(Jeff Ittenbach)

- Mot du président du comité d'école

Le personnel de l'école C1 – C4

- Organisation scolaire avec les différentes rubriques
- Diverses impressions des activités scolaires
- Bibliothèque



- Musekschoul



La direction de la Maison Relais « Toeresgärtchen » (Simone Tobes)

- Maison relais



Autisme Luxembourg asbl
Atelier Imprimerie

- Mise en page
- Impression



Michèle SCHEITLER
Administration communale de Saeul

- Diverses photos

Gemeng Söll

